

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets Année 2023



Communauté de communes Val Vanoise

47 rue Sainte Barbe - 73350 Bozel

Tél. : 04 79 55 03 34 - Mail : info@valvanoise.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

Sommaire

A. Les indicateurs techniques	3
Chapitre 1 - Le territoire desservi	3
1. Présentation du territoire	3
2. Les compétences et leurs répartitions	3
3. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	5
4. Déchets pris en charge par le service	6
Chapitre 2 - L'emploi	7
1. Description de l'emploi	7
2. Perspectives d'évolution	8
3. Formation	8
4. Indicateurs ressources humaines	8
Chapitre 3 - Organisation de la collecte	10
1. La collecte en PAV	10
2. La collecte en déchetterie	15
3. Évolution de l'organisation de la collecte	20
Chapitre 4 - Collecte : bilan	23
1. Evolution des quantités collectées et performance de collecte	23
2. Bilan logistique	29
3. Bilan déchetteries	35
4. ISDI	46
5. Collecte spécifique	46
6. Indicateurs de collecte	48
Chapitre 5 - Traitement : organisation	54
1. Localisation des unités de traitement	54
2. Nature des traitements	55
Chapitre 6 - Traitement : Bilan	59
1. Capacité et tonnage traités	59
2. Refus de tri et performance	59
3. Résidus de traitement	60
Chapitre 7 - La prévention	61
1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	61
2. Description des actions de sensibilisation	61
Chapitre 8 - La communication	65
1. Moyens d'information et de concertation	65
2. Suivi des réclamations et évolution	67
Chapitre 9 - Impact environnemental et sanitaire	67
B. Les indicateurs économiques et financiers	68
Chapitre 10 - Modalités d'exploitation du service	68
1. Modalités	68
2. Montants prestations à des entreprises	68
Chapitre 11 - Budget, coût du service et financement	70

1. Montants	70
2. Coût aidé	70
3. Financement	70
Chapitre 12 - Structure du coût	73
1. Nature des charges	73
2. Nature des produits	74
3. Répartition des charges, des produits et du financement	74
C. Synthèse	75
Chapitre 15 - Chiffres clés	75

A. Les indicateurs techniques

Chapitre 1 - Le territoire desservi

1. Présentation du territoire

La communauté de communes Val Vanoise regroupe les 9 communes suivantes :

- Brides-les-Bains
- Bozel
- Champagny-en-Vanoise
- Courchevel
- Feissons-sur-Salins
- Le Planay
- Les Allues
- Montagny
- Pralognan-la-Vanoise



La population permanente du territoire est de 9 356 hab (INSEE, 2023) pour une superficie de 43 000 ha, soit une densité de près de 22 hab/km². Le périmètre est donc considéré comme une zone rurale (les espaces naturels couvrent 97 % du territoire) mais bénéficie de fortes variations saisonnières au vu des stations de ski de grande renommée présentes sur le territoire.

En raison de la forte affluence touristique (principalement entre décembre et avril mais également, dans une moindre mesure, entre juillet et août), il est important de considérer la population DGF afin d'intégrer cet impact touristique sans surestimer les résultats par habitants. Cette population est de 27 481 habitants en 2023. Elle correspond à la population municipale majorée du nombre de résidences secondaires (logements occupés occasionnellement mais non vacants).

2. Les compétences et leurs répartitions

a. La gestion des déchets

Par application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2224-13), la Communauté de communes Val Vanoise est compétente pour l'élimination des déchets «ménagers et assimilés», à savoir la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les déchets assimilés comprennent aussi les déchets professionnels que les collectivités peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières (cf. article L2224-14).

La collecte des déchets est assurée par la Communauté de communes Val Vanoise en régie, pour l'ensemble des neuf communes de son territoire.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Le traitement des déchets est délégué, depuis 2014, au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets "Savoie Déchets", par adhésion. Au 1er janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la Loi NOTRe sur notre territoire, le nombre de collectivités territoriales adhérant à Savoie Déchets est passé de 17 à 13, pour un bassin de plus de 536 000 habitants (population DGF), soit la quasi-totalité de la population du département.

Depuis 2010, Savoie Déchets assure la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD). Situé à Chambéry, cet équipement industriel traite par incinération les déchets non recyclables et les boues de stations d'épuration.

Savoie Déchets a également la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Il est effectué en régie directe par le centre de tri de Chambéry uniquement depuis la fermeture du centre de de Gilly-sur-Isère en 2021.

REÇU EN PREFECTURE

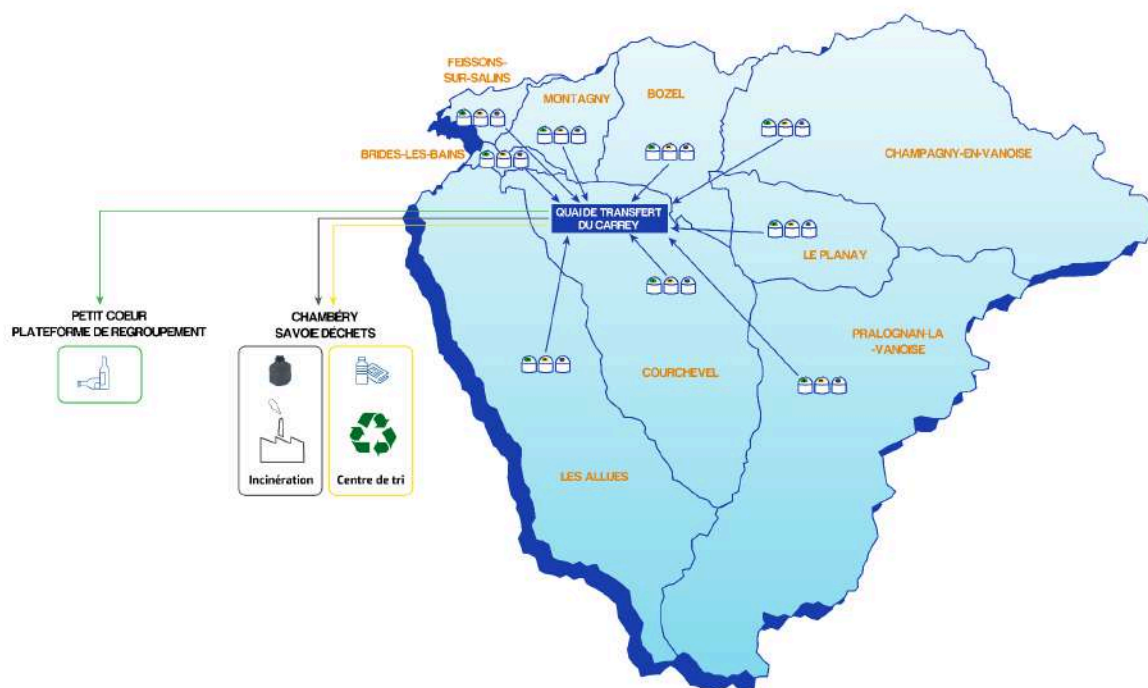
le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

3. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Les deux cartes ci-après présentent l'organisation de la collecte et les principaux lieux de traitement ainsi que l'emplacement des déchetteries sur le territoire.

Lieux de collecte et traitement des déchets produits sur le territoire



Les déchetteries du territoire



REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

4. Déchets pris en charge par le service

La liste des déchets pris en charge par la Communauté de communes Val Vanoise est décrite dans le tableau ci-après. Apparaissent sur fond bleu les déchets qui sont uniquement pris en charge sur la déchetterie du Carrey. Il est possible de consulter le règlement intérieur des déchetteries sur le site de [Val Vanoise](#) afin d'identifier les déchets acceptés selon les types d'usagers (particuliers ou professionnels) et sous quelles conditions.

Flux	PAV	Déchetterie
Ordures ménagères résiduelles	x	
Emballages	x	x
Verre	x	x
Carton	x	x
Déchets Industriels Banals - Encombrants		x
Déchets d'Équipement et d'Ameublement (DEA)		x
Métaux		x
Bois non traité - Bois A et B		x
Gravats		x
Plâtre, placoplatre, brique plâtrière		x
Déchets verts		x
Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)		x
Pneumatiques usagés Véhicule Léger		x
Déchets ménagers spéciaux (DMS et DDS)		x
Déchets dangereux sous pression		x
Lampes et néons		x
Piles et accumulateurs		x
Batteries automobiles		x
Huiles minérales usagées		x
Aluminium - Capsules café		x
Huiles végétales usées		x
Textiles, TLC		x
Articles de Sports et de Loisirs (ASL)		x
Bois traité - Bois C		x
Pneus jantés		x
Déchets de résidus pyrotechniques		x
Déchets de venaison	Chambres froides en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) et les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) du Territoire Val Vanoise	

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

Chapitre 2 - L'emploi

1. Description de l'emploi

Le service est composé de 26 agents permanents. Au vu de la saisonnalité très marquée, des saisonniers sont recrutés durant la saison hivernale pour assurer la collecte de la grande quantité de déchets produite durant cette période. Pour la saison d'hiver 2022-2023, 25 agents étaient en contrat saisonnier contre 34 agents saisonniers pour la saison d'hiver 2021-2022. Cette baisse est expliquée principalement par le changement de mode de collecte. La répartition des différents postes est présentée dans le tableau ci-dessous :

Service	Permanents	Saisonniers hiver 22/23	Total
Collecte	11	22	33
Logistique	7	2	9
Quai de transfert	2	1	3
Administratif et technique	6	0	6

- Les ripeurs, les chauffeurs et les chauffeurs-grutiers collectent les déchets et font remonter les informations quotidiennes du terrain ;
- Les agents techniques de la logistique sont chargés du lavage et de la maintenance des PAV, des locaux carton et des compacteurs, de la collecte des dépôts sauvages et des dépôts illégaux d'encombrants ainsi que de l'entretien des véhicules. Au cours de l'année 2023, le service logistique a également pris en charge une nouvelle mission : l'entretien d'une partie des composteurs collectifs déjà présents sur le territoire.
- Les agents techniques travaillant sur le site du Carrey, gèrent les quais de transfert. Ils chargent les bennes en vue de leur évacuation sur leurs lieux de traitement ;
- Parmi les agents administratifs et techniques de la direction de la collecte, on retrouve :
 - ◆ 1 responsable administrative et financière
 - ◆ 1 animatrice de prévention du tri
 - ◆ 1 médiateur des déchets et du tri
 - ◆ 1 technicien logistique
 - ◆ 1 technicien en charge des travaux d'aménagement des PAV
 - ◆ 1 directeur de la collecte

Certaines missions telles que le gardiennage des déchetteries, les rotations de bennes et des compacteurs, ou encore les opérations de tri et de traitement sont réalisées par des prestataires dans le cadre de marchés publics. Les données concernant l'emploi dans ces domaines ne sont donc pas recensées.

2. Perspectives d'évolution

Les travaux d'harmonisation finalisés en 2022 ont permis de diminuer le nombre de saisonniers. L'effectif des agents permanents est aujourd'hui stabilisé et tient compte du travail d'optimisation des tournées au quotidien et celui des agents saisonniers fera l'objet de réajustements pour la saison d'hiver 2023-2024.

3. Formation

En 2023, 21 agents ont suivi des formations pour un total de 88 jours.

Certains agents ont participé à plusieurs formations : formation générale et formation à la sécurité par exemple. D'autres agents n'ont participé qu'à une formation et une partie des agents n'a pas souhaité suivre de formation en 2023.

Type de formation	Nombre d'agents formés	Nombre de jours
Formation à la conduite	7	37
Formation générale individuelle	6	29
Formation au management	2	6
Formation sécuritaire	19	16

La Communauté de communes Val Vanoise est engagée dans la montée en compétence du personnel technique. En 2023, trois agents ont été habilités à l'utilisation d'une grue de chargement (CACES) et un agent a été formé à la conduite d'engins de chantier (pelle-chargeuse). La formation conduite suivie par les 3 autres agents est liée à des recyclages obligatoires dans le cadre de leurs autorisations de conduite.

4. Indicateurs ressources humaines

→ Age moyen des agents permanents par service

Service	Permanents	Age moyen
Collecte	11	41 ans
Logistique	7	53 ans
Quai de transfert	2	59 ans
Administratifs et technique	6	38 ans

→ Arrêts de travail

Les métiers de la collecte des déchets sont exposés à de nombreux risques professionnels tels que les risques liés à la manutention manuelle, les chutes de hauteurs et de plain-pied ou encore les risques routiers.

En 2023, le nombre total de jours d'arrêts de travail (maladie, accident) à l'exception des autorisations spéciales d'absence (ASA) est de 1 109 jours.

Il est à noter qu'à l'exception du service logistique (moyenne d'âge plus élevée), on observe une baisse du nombre de jours d'arrêts dans l'ensemble des services. Concernant le service quai de transfert, il convient de nuancer cette forte baisse qui s'explique davantage par la présence d'un agent en longue maladie durant l'année 2022.

Nb de jours d'arrêt	2022	2023
Administratif	21	19
Collecte	864	645
Logistique	44	343
Quai de transfert	376	102
Total	1305	1109

→ Accidents de travail

En 2023, 5 accidents de travail avec arrêt ont eu lieu pour 187 jours d'arrêt. Afin de situer la collectivité, deux taux peuvent être calculés :

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à 24 h} \times 1000000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de journées de travail perdues} \times 1000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

Accident de travail	2022	2023
Nombre d'accident avec arrêt	7	5
Nombre de journées perdues	139	187
Nombre d'heures travaillées	69 595	53 545,5
Taux de fréquence	101	93
Taux de gravité	2	3

A titre indicatif, pour l'année 2021, la Carsat Rhône Alpes fournit pour la région Rhône Alpes les taux suivants¹ :

Code APE NAF	Taux de fréquence 2021	Taux de gravité 2021
3811Z Collecte des déchets non dangereux	48.4	5.1

Dans le cas de la direction de la collecte, le taux de fréquence qui mesure le degré d'exposition aux risques est de 93, contre 48 pour les données de la CARSAT. A l'inverse, le taux de gravité est de 3 (5 sur les données de la CARSAT en 2021).

Sur cette base, on peut donc en déduire que les agents de la Direction de la collecte ont plus d'accidents de travail, mais que les conséquences sont dans l'ensemble moins graves.

Accident de travail	Carsat Rhône Alpes 2021	Val Vanoise 2022	Val Vanoise 2023
Taux de fréquence	48	101	93
Taux de gravité	5	2	3

¹ <https://www.voservicesenligne.carsat-ra.fr/statistiques-atmp.html>

Chapitre 3 - Organisation de la collecte

1. La collecte en PAV

a. Matériel de collecte

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Val Vanoise tend à effacer les disparités qui existaient entre les communes, notamment au niveau du mode de collecte et du degré d'aménagement des points de collecte. Pour ce faire, Val Vanoise, engagée dans une démarche de maîtrise des coûts et d'optimisation, a lancé en 2015 une étude et a débuté l'harmonisation des modes de collecte dès 2016 avec l'implantation de conteneurs semi-enterrés pour les 3 flux : ordures ménagères, emballages recyclables et verre.

En 2022, la finalisation des travaux a permis de supprimer les dernières disparités et les derniers bacs roulants pour les ordures ménagères et le tri, situés sur Courchevel, ont été remplacés par les colonnes semi-enterrées fin 2022.

Depuis 2023, les différents modes de collecte sont donc désormais les suivants :

Flux	Mode de collecte	
Ordures ménagères	Colonnes semi-enterrées principalement Quelques colonnes aériennes grutables	
Emballages		
Verre		
Carton	Chalets	

	Local	
	Colonnes aériennes	
	Compacteurs	

Les colonnes aériennes grutables sont principalement utilisées lors des manifestations mais également sur certains points exploités uniquement l'été ou pour des points de collecte en attente de travaux.

Bien que pour la collecte des cartons, les particuliers et les professionnels soient encouragés à utiliser les déchetteries en priorité, le territoire dispose de nombreux chalets et colonnes accueillant ce flux.

En parallèle, Val Vanoise s'est engagée depuis 2021 dans l'installation de compacteurs à carton.

Sur les trois communes de Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise et Pralognan-la-Vanoise cet équipement est devenu le point unique d'apport volontaire de la commune pour ce flux.

Chaque compacteur est équipé de sondes de remplissage qui permettent d'optimiser les collectes. Doté d'une compaction automatique et d'un volume suffisant pour absorber les apports importants, le compacteur permet également d'éviter les débordements, d'améliorer les conditions de ramassage. En parallèle de l'installation des compacteurs en espace public, Val Vanoise a équipé trois déchetteries (Carrey, Plan du Vah et Plan Chardon) de compacteur à carton.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

La répartition des équipements sur le territoire et le nombre d'habitants qui y ont accès est la suivante :

Fin 2023	Ordures ménagères	Emballage	Verre	Carton	
Type de contenant	Colonnes/cuves	Colonnes/cuves	Colonnes/cuves	Chalet / colonne	Compacteur
Nombre de contenants	446	256	238	81	3
Population desservie INSEE	9356	9356	9356	7541	1815
Population desservie DGF	27481	27481	27481	22021	5460

Le détail des équipements par commune, en 2023, est présenté ci-dessous :

Commune	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Carton
BOZEL	22 PAV			9 PAV
	36 CSE	23 CSE + 1 aérienne en saison été	23 CSE + 1 en été	Colonnes ou bacs
BRIDES-LES-BAINS	12 PAV			1 PAV
	22 CSE + 2 aérienne	11 CSE + 1 aérienne	11 CSE + 1 aérienne	Compacteur
CHAMPAGNY-EN-VA ANOISE	15 PAV			1 PAV
	24 CSE + 3 aériennes en saison été	14 CSE + 2 aériennes en saison été	13 CSE + 2 aériennes en saison été	Compacteur
COURCHEVEL	84 PAV			37 PAV
	156 CSE + 6 aériennes	85 CSE + 5 aériennes	80 CSE + 5 aériennes	Chalets (bacs)
FEISSONS-SUR-SALINS	3 PAV			2 PAV
	4 CSE	3 CSE	3 CSE	Colonnes
LE PLANAY	7 PAV			5 PAV
	11 CSE	7 CSE	7 CSE	Colonnes ou locaux
LES ALLUES	71 PAV			23 PAV
	139 CSE	81 CSE + 1 aérienne	70 CSE + 1 aérienne	Chalets (bacs)
MONTAGNY	6 PAV			5 PAV
	11 CSE	6 CSE	6 CSE	Colonnes
PRALOGNAN-LA-VA NOISE	15 PAV			1 PAV
	30 CSE + 2 aériennes saison été	12 CSE + 2 aériennes + 2 en saison été	12 CSE + 2 aériennes + 1 en saison été	Compacteur

b. Travaux réalisés sur les PAV

En 2023, des travaux ont été réalisés sur les communes de Pralognan-la-Vanoise et de Courchevel afin d'ajouter des cuves pour le flux d'ordures ménagères. L'objectif de ces travaux étant de favoriser l'optimisation en permettant de diminuer la fréquence de collecte sur plusieurs points d'apports volontaires.

La répartition des travaux réalisés sur le territoire en 2023 est la suivante :

Travaux d'harmonisation								
Année	Commune	Secteur	Travaux	Nb de PAV	OM	Emb	V	Nb de colonnes total
2023	Pralognan-la-Vanoise	Le Plan (PRA01) + Bouquetin (PRA08)	Ajustement des dotations	2	2	/	/	2
		Rue des Clarines (CVL63)	Ajustement des dotations	1	1	/	/	1
	Courchevel	Etudes sur l'optimisation ponctuelle de PAV, aménagement de 2 locaux cartons pour les socio-professionnels						
	Bozel : finitions sur 3 PAV (habillages pierres, enrobés, signalisation)							

L'évolution des montants engagés depuis 2020 par la Communauté de communes Val Vanoise, témoigne de la fin des travaux d'harmonisation en 2022.

Montant TTC	2020	2021	2022	2023
Génie civil (hors MOE)	237 229,31 €	2 282 182,62 €	6 476 138,50 €	126 892,32 €
Fourniture CSE	378 803,93 €	598 856,26 €	238 066,49 €	déjà en stock
Total	616 033,24 €	2 881 038,88 €	6 714 204,99 €	126 892,32 €

c. Moyens de collecte

En 2023, Val Vanoise a poursuivi sa stratégie de location longue durée : cela permet d'une part de disposer d'un parc de véhicule performant, et d'autre part, de bénéficier d'un parc de poids lourds ajusté en fonction des besoins saisonniers de collecte.

Différents types de camions sont utilisés en fonction des équipements de collecte et des flux.

Ci-après le détail de la composition du parc de poids lourds en fonction des saisons :

Types de camion		Flux	Type de contenants	Capacité	Nombre été et Intersaison	Nombre saison d'hiver
Camion Benne à Ordures Ménagères (BOM)		Ordures ménagères Emballages Carton	Bacs Bacs Bacs ou vrac	19 T	1	4
Camion BOM Grue		Ordures ménagères Emballages	Colonnes aériennes ou semi enterrés	26 T	4	8
Camion de lavage de colonne		Ordures ménagères Emballages Verre	Colonnes aériennes ou semi enterrés	26 T	1	0
Camion Benne Grue		Verre	Colonnes aériennes ou semi enterrés	26 T	1	2
Camion mini-BOM		Carton	Bacs ou vrac	3,5 T	0	1

A cela s'ajoutent :

- des engins utilisés au quai de transfert pour l'exportation des 4 flux : 1 pelle et 1 chargeuse ;
- des véhicules légers utilisés par les équipes de la logistique pour l'entretien et la maintenance des PAV (lavage, ramassage des dépôts sauvages) : 2 camions plateaux (2 en location) ;
- deux véhicules légers pour les déplacements des chefs d'équipe et des agents techniques.

En parallèle de la location des véhicules de collecte, Val Vanoise a procédé à la vente d'un véhicule saleuse en fin de vie et pour lequel le coût de remise en état était trop important. La saleuse qui était utilisée sur le site du Carrey a été vendue en décembre 2023.

d. Fréquence et sondes de relèvement

Les fréquences de collecte varient en fonction des saisons, des secteurs, de la typologie de l'habitat et du type de conteneurs utilisés.

Deux types de tournées existent : des tournées dites référencées et des tournées dites optimisées.

- Les tournées référencées concernent les équipements de collecte non équipés de sondes de mesure. Elles sont systématiques, leur fréquence est fixe, mais adaptée

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

selon la saison. Il s'agit de la collecte des cartons stockés en bacs et dans les colonnes.

- Les tournées optimisées sont réalisées à partir des relèves de sondes déployées dans l'ensemble des conteneurs.

L'expérimentation débutée en 2019 avec la mise en place de 189 sondes de mesures de remplissage des conteneurs semi-enterrés a été concluante. Depuis, l'ensemble des conteneurs des 3 flux (verre, emballage, ordures ménagères) ont été équipés.

Les bacs roulants pour le flux carton sont exclus de ce dispositif, ce qui porte à 959 le nombre de conteneurs équipés fin 2023.

Ces sondes permettent notamment de supprimer les déplacements inutiles des véhicules de collecte sur un conteneur vide et d'éviter les débordements. Les tournées sont optimisées en fonction des relèves émises par les sondes à 13 h et 17h (hors saison) avec une relève de renfort à 21h en saison d'hiver (de fin novembre à fin avril).

Ainsi la création des tournées se fait tous les jours en prenant en compte le taux de remplissage mais aussi la dernière date de collecte. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une fréquence de ramassage pour une zone donnée.

2. La collecte en déchetterie

La Communauté de communes Val Vanoise gère actuellement quatre déchetteries sur son territoire :

Déchetterie	Adresse	Coordonnées GPS	Gardiennage
Déchetterie du Carrey	Le Grand Carrey 73120 COURCHEVEL	45.44496, 6.61282	Tri-Vallées
Déchetterie des Molliets	Route de la Croix 73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE	45.39698, 6.70973	Tri-Vallées
Déchetterie de Plan Chardon	Route de Biollay 73550 LES ALLUES	45.43801, 6.55876	Tri-Vallées
Déchetterie du Plan du Vah	Route du Plan du Vah 73120 COURCHEVEL	45.4017, 6.64414	Tri-Vallées

La Communauté de communes poursuit la mise en œuvre d'aménagements dans les déchetteries dans le cadre de la stratégie globale d'évolution de la collecte des déchets initiée depuis trois ans sur le territoire.

Les aménagements et travaux suivants ont été réalisés :

- Fiabilisation des accès pour les usagers : suite à la mise en place d'une surveillance dans les quatre déchetteries et l'élaboration d'un protocole de traitement, de suivi et d'intervention en 2022, Val Vanoise a réalisé des études pour la mise en place de barrières d'accès à l'entrée de chaque déchetterie. Les études ont été finalisées en 2023 et les travaux d'implantation sont prévus pour 2024.
- Mise en place de rails de guidage des bennes dans les déchetteries du Plan du Vah, des Allues et de Pralognan-la-Vanoise en remplacement d'un système vétuste et endommagé.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

- Installation d'un système de guidage sur les bennes gravats des déchetteries du Plan du Vah, des Allues et de Pralognan-la-Vanoise afin de sécuriser le transport des bennes.
- Signalétique : suite à la mise en place des panneaux d'entrée dans les quatre déchetteries, un marché a été lancé en 2023 pour la réfection de l'ensemble de la signalétique intérieure des déchetteries du Plan du Vah, des Allues et de Pralognan-la-Vanoise. La réalisation des travaux et la mise en place de la signalétique sera finalisée en 2024.
- Travaux de sécurisation : entretien des enrobés, mains courantes...
- Locaux des agents de déchetterie : les locaux des déchetteries du Plan du Vah, des Allues et de Pralognan-la-Vanoise ont été réhabilités en partie (mise en place d'un espace bureau et repas adapté). Les travaux nécessaires se poursuivront en 2024 (réfection de carrelage, peinture...).
- Projet de réhabilitation global du site du Carrey et d'aménagement de la déchetterie en cours.

a. Facilitation des accès pour les usagers : horaires

L'accès aux déchetteries du territoire est gratuit et sans carte d'accès pour tous les usagers "particuliers" (habitants et organismes publics) du territoire Val Vanoise.



Tous les professionnels, quelle que soit leur provenance, peuvent accéder en déchetterie, dans le respect du règlement sachant que les entreprises doivent faire appel directement aux entreprises de reprise de déchets si leur chantier est important. Chaque professionnel doit posséder une carte d'accès. L'inscription pour la réalisation de la carte se fait sur le site Internet de Val Vanoise.

La Communauté de communes de Val Vanoise envisage de fiabiliser davantage les accès en déchetterie en mettant en place une carte d'accès en déchetterie pour une plus grande proportion d'usagers : collectivités publiques et organismes publics. Depuis le 1er avril 2022, les horaires ont été harmonisés et les quatre déchetteries sont ouvertes du lundi au samedi et sont fermées le dimanche et les jours fériés. Les horaires sont les suivants :

Horaires (depuis avril 2022)	ÉTÉ (du 1er avril au 30 novembre)	HIVER (du 1er décembre au 31 mars)
Déchetterie du Carrey - Courchevel	8h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h
Déchetterie des Molliets - Pralognan-la-Vanoise	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h
Déchetterie de Plan Chardon - Les Allues	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h
Déchetterie du Plan du Vah - Courchevel	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h

b. Actualisation du règlement des déchetteries : conditions d'accès et de dépôts

La seconde étape pour faciliter les accès aux usagers en 2022 a été d'actualiser le règlement des déchetteries pour une mise en œuvre au 1er janvier 2023.

Ainsi, les usagers ont désormais la possibilité de déposer davantage de déchets : déchets de résidus pyrotechniques et pneus jantés sur le site du Carrey.

Depuis le 1er janvier 2023, le tarif des dépôts pour les professionnels a également été actualisé selon les flux et selon l'origine géographique (professionnels dont le siège se situe sur l'une des neuf communes de Val Vanoise ou professionnels hors territoire).

Le service a également pris en compte la mise en place de nouvelles filières dans le cadre du nouveau règlement.

Au final, depuis le 1er janvier 2023, l'accès en déchetterie est subordonné au respect des conditions suivantes :

- Statut de l'utilisateur : particulier (et organismes publics) ou professionnel,
- Origine de l'utilisateur : l'accès aux déchetteries est réservé aux habitants et professionnels des neuf communes de la Communauté de communes Val Vanoise.

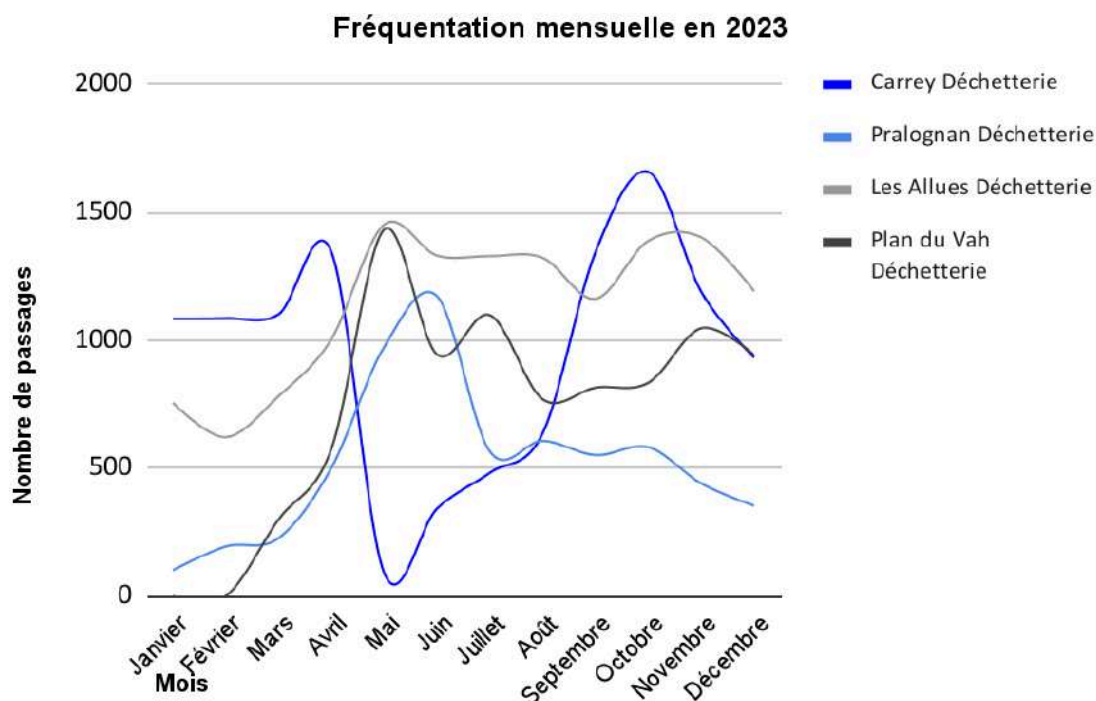
Les professionnels dont le siège social est situé hors du périmètre de la Communauté de communes Val Vanoise effectuant dans le cadre de leur travail des chantiers ponctuels sur le territoire et à même de le justifier, sont acceptés selon les mêmes modalités que les professionnels du territoire.

- Nature et quantité des déchets,
- Dangerosité des déchets : le local de stockage des DMS (déchets spéciaux) n'étant pas accessible aux usagers, les produits dangereux devront être remis au gardien.
- Type de véhicule : PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour tous les usagers.

c. Fréquentation

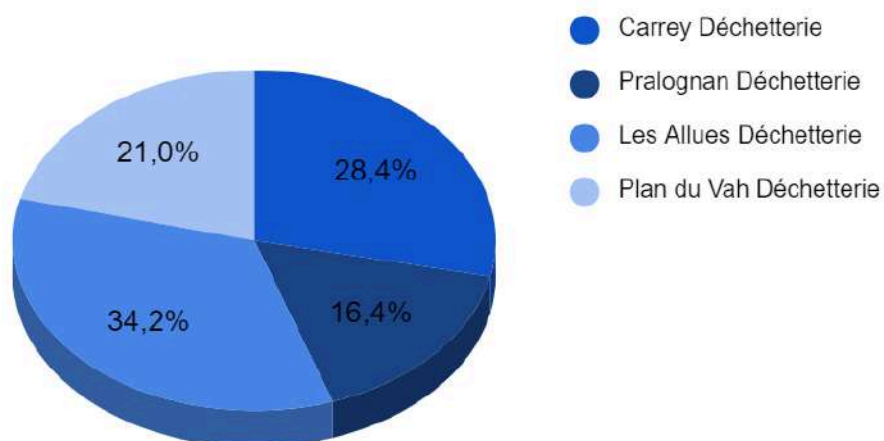
En 2023, la fréquentation des déchetteries est de 40056 passages contre 32 722 passages en 2022 et 30 084 en 2021, soit une augmentation constante de la fréquentation. Ramené aux heures d'ouverture, le ratio est similaire aux deux années précédentes (4 passages par heure en moyenne sur l'année).

Certaines plages horaires sont plus fréquentées que d'autres : milieu de matinée (9h-10h) et milieu d'après-midi (14h-16h) avec un pic de fréquentation le jeudi aux Allues, et le vendredi dans les trois autres déchetteries. Les variations saisonnières sont aussi très fortes pour ce service.



Les déchetteries comptant le plus de passages sont celles des Allues (13 741) et du Carrey (11 293) qui représentent près de 68 % des passages. Viennent ensuite la déchetterie du Plan du Vah avec 8 756 passages, et la déchetterie de Pralognan-la-Vanoise avec 6 266 passages. Il convient de noter que les saisies réalisées en janvier et février 2023 au Plan du Vah ont été intégrées par erreur à la déchetterie du Carrey (problème technique sur le PDA du Plan du Vah).

Répartition des passages par déchetterie en 2023



Concernant les catégories d'utilisateurs fréquentant les déchetteries, 18% sont des professionnels (20% en 2022 et 16% en 2021). En dehors de la déchetterie du Plan du Vah dont la fréquentation est constituée à 67% d'utilisateurs non professionnels, les trois autres déchetteries ont une répartition plutôt constante entre 77% et 89% pour les utilisateurs non professionnels du territoire.

REÇU EN PREFECTURE

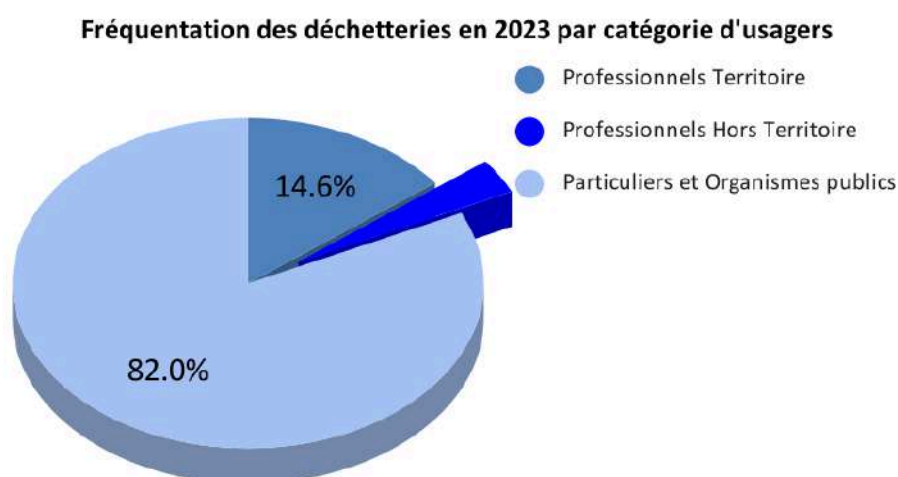
le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

Pour information, la catégorie "Particuliers et Organismes publics" comprend :

- les habitants du territoire (résidence principale ou secondaire),
- les collectivités : les services de la Communauté de communes Val Vanoise et des 9 communes du territoire : services techniques, services des sports et équipements sportifs,
- les organismes publics qui interviennent sur le territoire : le Département (service des routes), l'Office National des Forêts, le Parc de la Vanoise, le Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- les offices de tourisme et les clubs des sports du territoire,
- toutes les associations du territoire Val Vanoise.



d. Déchets admis

Les déchetteries sont des lieux de valorisation des déchets et ne doivent pas être considérées seulement comme un lieu de dépôt.

Le règlement des déchetteries définit précisément les matériaux recyclables autorisés et les déchets strictement interdits.

A noter > La gestion des Déchets d'Activités Economiques (DAE) ne relève pas du service public mais elle est de la responsabilité du producteur initial de ces déchets, qui doit contractualiser avec un prestataire privé pour l'enlèvement et la gestion de ses déchets.

Les professionnels pour lesquels des filières adaptées et agréées d'élimination en dehors des déchetteries ont été organisées, ne peuvent donc utiliser les déchetteries de Val Vanoise pour les déchets d'activité concernés.

La Communauté de communes Val Vanoise propose aux professionnels de bénéficier de ce service, pour certains types de déchets appelés « assimilés », pour lesquels il n'existe pas de sujétions techniques particulières par rapport à la gestion des déchets des ménages. On parle alors de « déchets ménagers et assimilés » (DMA). Des limites de quantités sont fixées pour la prise en charge de ces déchets assimilés.

Déchets admis	Carrey	Pralognan	Les Allues	Plan du Vah
Emballage	OK	OK	OK	OK
Verre	OK	OK	OK	OK
Carton	OK	OK	OK	OK
Déchets Industriels Banals - DIB - Encombrants	OK	OK	OK	OK
Déchets d'Équipement et d'Ameublement - DEA	OK	OK	OK	OK
Métaux	OK	OK	OK	OK
Bois non traité - Bois A et B	OK	OK	OK	OK
Gravats	OK	OK	OK	OK
Plâtre, placoplatre, brique plâtrière	OK	OK	OK	OK
Déchets verts	OK	OK	OK	OK
Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)	OK	OK	OK	OK
Pneumatiques usagés VL	OK	OK	OK	OK
Déchets ménagers spéciaux - DMS et DDS	OK	OK	OK	OK
Déchets dangereux sous pression	OK	OK	OK	OK
Lampes Néons	OK	OK	OK	OK
Piles et accumulateurs	OK	OK	OK	OK
Batteries automobiles	OK	OK	OK	OK
Huiles minérales usagées	OK	OK	OK	OK
Aluminium - Capsules café	OK	OK	OK	OK
Huiles végétales usées	OK	OK	OK	OK
Textiles, TLC	OK	OK	OK	OK
Articles de Sports et de Loisirs - ASL	OK	OK	OK	OK
Bois traité - Bois C	OK	Refusé	Refusé	Refusé
Pneus jantés	OK	Refusé	Refusé	Refusé
Déchets de résidus pyrotechniques	OK	Refusé	Refusé	Refusé

3. Évolution de l'organisation de la collecte

→ Collecte en point d'apport volontaire

Depuis le 1er janvier 2023, le territoire est passé en extension des consignes de tri. Ainsi, les usagers peuvent "trier plus", puisque tous les emballages sont désormais acceptés. Ce changement des consignes a relancé le geste de tri de l'utilisateur, les volumes de tri ont augmenté de 9 % et de 78 tonnes entre l'année 2022 et 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

→ Maintenance préventive

Depuis 2023, la direction de la collecte des déchets a mis en place une maintenance préventive des cuves semi-enterrées en développant des tournées spécifiques afin de prolonger la durée de vie du matériel.

→ Collecte en déchetterie : Mise en place nouvelles filières

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) prévoit notamment l'application d'une REP dans différentes catégories de déchets à partir du 1er janvier 2022 :

- REP Bricolage et jardin : Val Vanoise va mettre en place cette filière dans les déchetteries en 2024.
- REP Jouets : la mise en place de cette filière spécifique a été validée pour 2024.
- REP ASL - Articles de Sport et de Loisirs : Val Vanoise a conventionné avec l'éco-organisme Ecologic pour une mise en place de cette filière dans les quatre déchetteries dès 2023. Ainsi, les usagers particuliers peuvent déposer gratuitement leurs articles de sport et de loisirs dans les contenants dédiés sur les quatre déchetteries du territoire. Concernant les professionnels, une opération de collecte en massifiée est mise en place sur les quatre déchetteries en fin de saison d'hiver.
- REP PMCB - déchets du bâtiment : Cette filière est entrée en phase opérationnelle en 2023 avec l'agrément de quatre éco-organismes (Ecomaison, Ecominéro, Valdélia et Valobat) pour prendre en charge les obligations des fabricants et des distributeurs en matière de collecte et de traitement des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment qui adhèrent auprès d'eux. Ces quatre éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics jusqu'au 31 décembre 2027. Dans ce cadre, Val Vanoise étudie la mise en place de cette filière dans ses déchetteries pour 2024.

→ Collecte en déchetterie : Réemploi d'objets usagers : expérimentation d'un local à la déchetterie du Carrey

Depuis 2020, les Communautés de communes de Tarentaise sont engagées dans un processus d'aide à la mise en place d'une recyclerie sur le territoire afin de réduire les déchets du territoire notamment via le réemploi dans les déchetteries.

Dans ce cadre, Antropia - Une montagne de ressources, situé au 107 Route de la Fortune 73210 Aime-la-Plagne, s'est constitué sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) permettant à Val Vanoise d'accéder au capital et de siéger au conseil d'administration de cette coopérative.

En 2023, la Communauté de communes Val Vanoise s'est donc engagée avec la recyclerie Antropia - Une montagne de ressources.

La structure héberge en son sein, une recyclerie, un FabLab et des ateliers partagés. Le principe de la recyclerie est d'animer un espace de collecte, de valorisation et de revente d'objets de seconde main. Son objectif est de promouvoir le recyclage, diminuer les déchets et favoriser l'emploi local.

A ce titre, la Communauté de communes Val Vanoise expérimente la mise en place d'un local réemploi à la déchetterie du Carrey depuis le mois d'avril 2023. Les usagers peuvent déposer les objets réutilisables et en bon état pendant les horaires d'ouverture de la

déchetterie. Les objets sont collectés chaque semaine et déposés à la recyclerie Antropia à Aime-la-Plagne.

Les objets suivants sont acceptés :

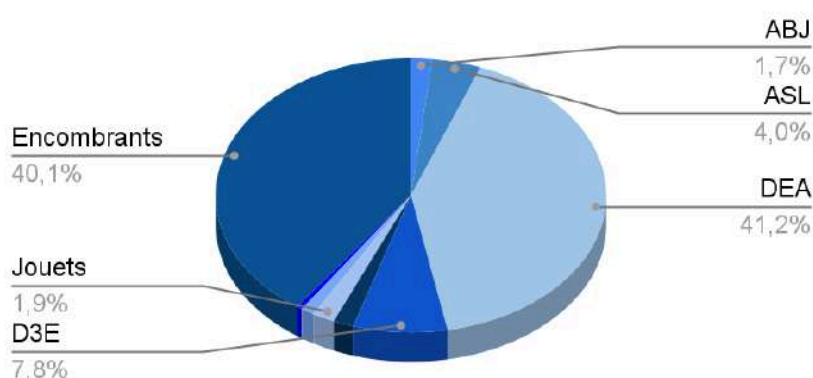
- Livres, DVD/films, CD/musique (Encombrants)
- Articles de loisirs, vélos et pièces détachées (ASL)
- Instruments de musique, Jeux, jouets (Jouets)
- Meubles de petites dimensions : chaise, tabouret, tables (DEA)
- Vaisselle, décoration, bibelots, rideaux (Encombrants ou TLC)
- Outillage, matériels de bricolage et de jardinage (ABJ)
- Sacs à main, à dos et accessoires (TLC)



En huit mois, le partenariat avec la recyclerie Antropia a permis de réinjecter près de 7 tonnes d'objets réutilisables dans l'économie circulaire (soit 0.26% des tonnages collectés à la déchetterie du Carrey en 2023).

Plus de 80% des tonnages collectés sont constitués de petit mobilier (filière DEA pour 41.20%) et de la catégorie "encombrants" (40.10%) : vaisselle, décoration, bibelots, livres, DVD, CD...

Flux collectés à la déchetterie du Carrey pour réemploi - Mai à décembre 2023



→ **Projet de création d'un bâtiment pour la direction de la collecte des déchets**

A plus long terme, la Communauté de communes a commencé à définir les besoins pour un futur bâtiment qui permettrait de regrouper sur un même site le service collecte et le service logistique afin de disposer :

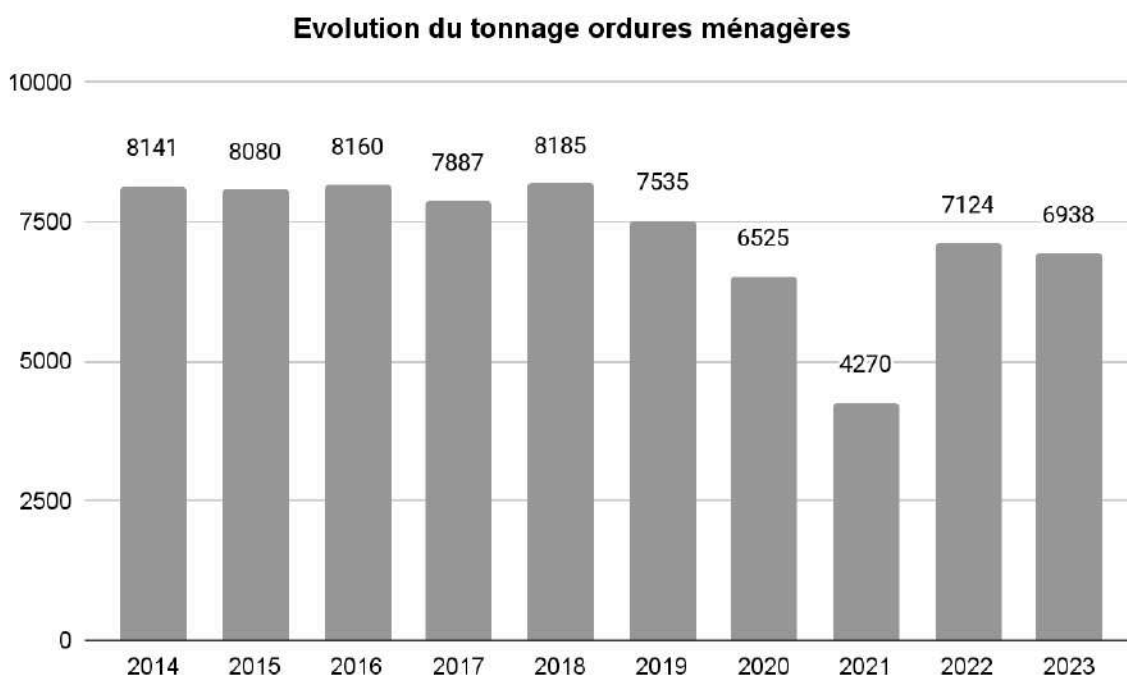
- d'une superficie suffisante pour garer les camions à l'abri,
- d'un équipement moderne pour assurer l'entretien et le lavage du matériel,
- de locaux permettant d'accueillir l'intégralité de l'effectif.

Chapitre 4 - Collecte : bilan

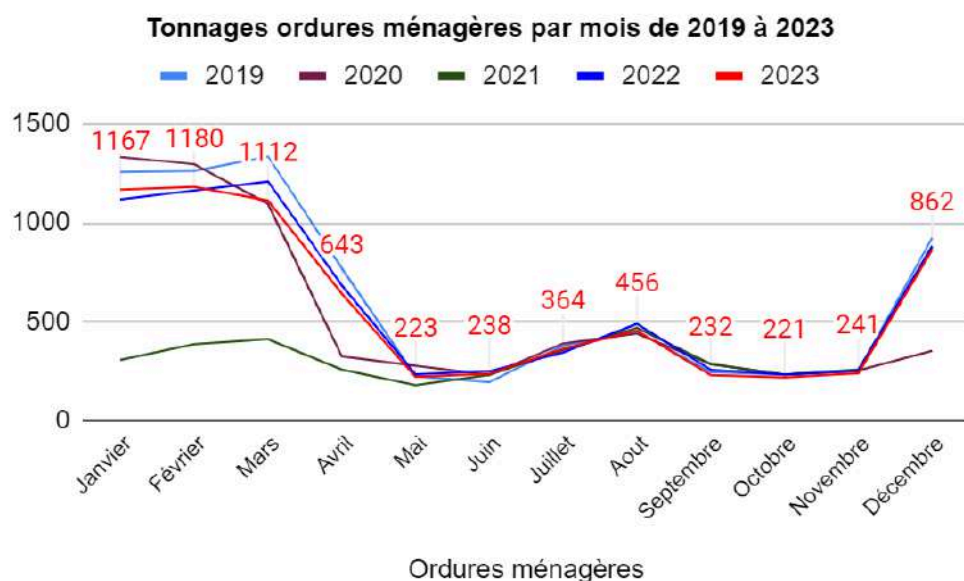
1. Evolution des quantités collectées et performance de collecte

➤ Ordures ménagères

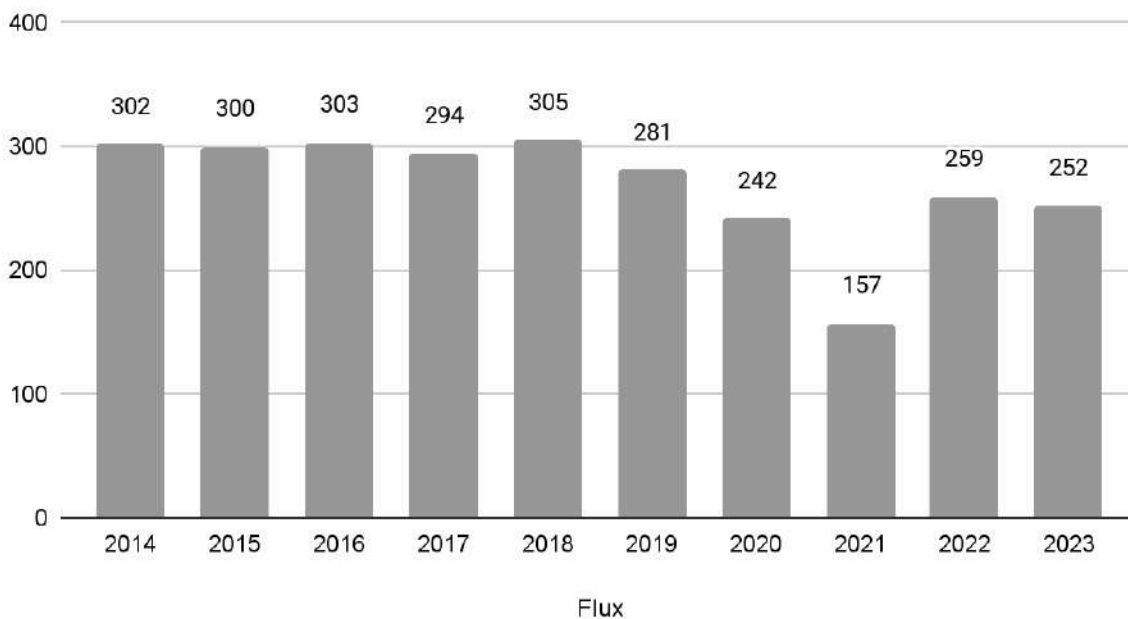
En 2023, le poids d'ordures ménagères collectées est de 6 938 tonnes contre 7 124 tonnes en 2022.



Sur l'année, la très faible diminution des tonnages des OM (- 2.61 %) est principalement visible sur le mois de mars 2023 sachant que les tonnages restent presque similaires pour le reste de l'année.



Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour les ordures ménagères

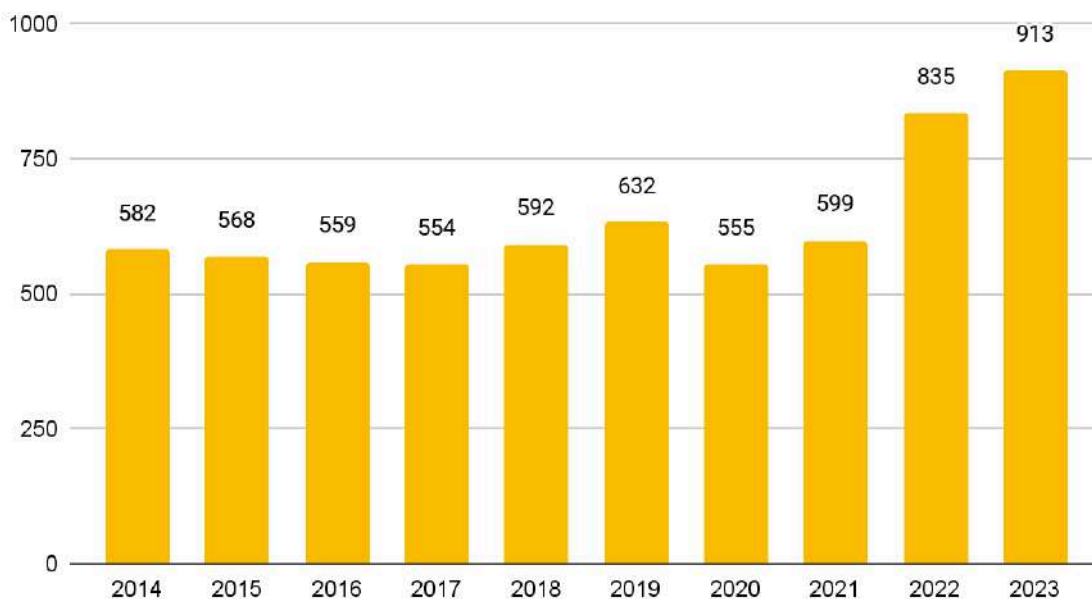


On constate qu'entre 2022 et 2023, la production en kg/an/hab DGF a baissé de près de 7 kg. Une partie de cette baisse est compensée par une augmentation du tri des emballages recyclables comme le montrent les paragraphes qui suivent.

➤ Emballages

Le tonnage d'emballage en 2023 est de 913 tonnes contre 835 tonnes en 2022 (+ 9 %).

Evolution du tonnage emballage



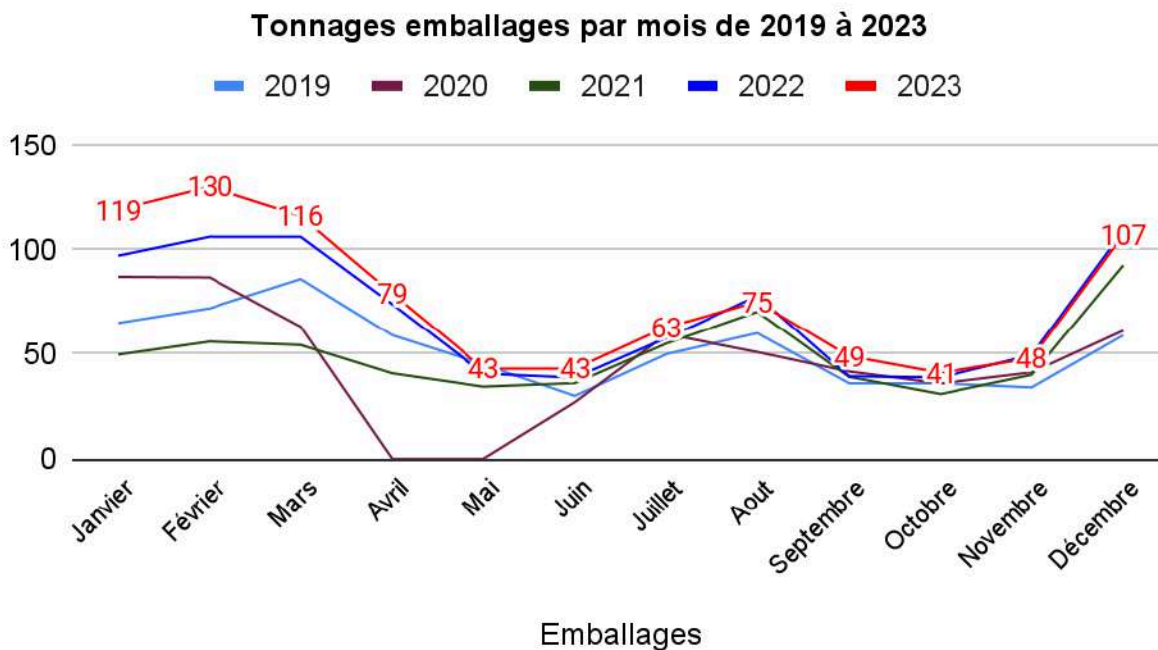
Cette augmentation s'explique par l'harmonisation de l'infrastructure de la collecte (1 cuve de tri présente sur chaque PAV) et l'extension des consignes de tri.

REÇU EN PREFECTURE

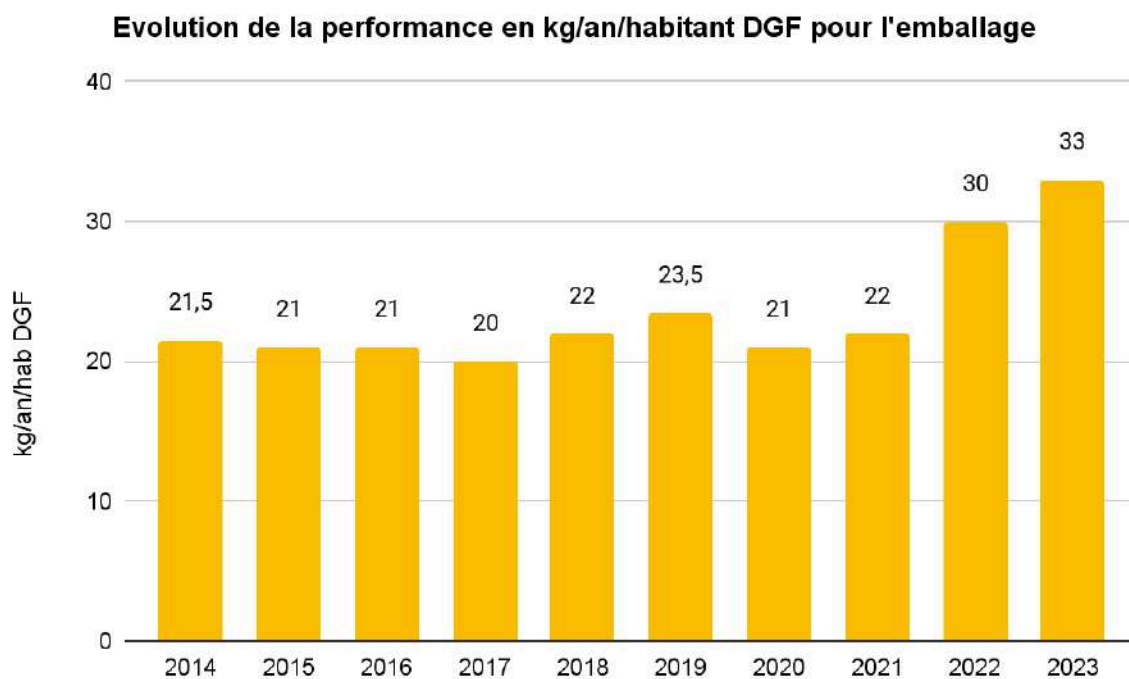
le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

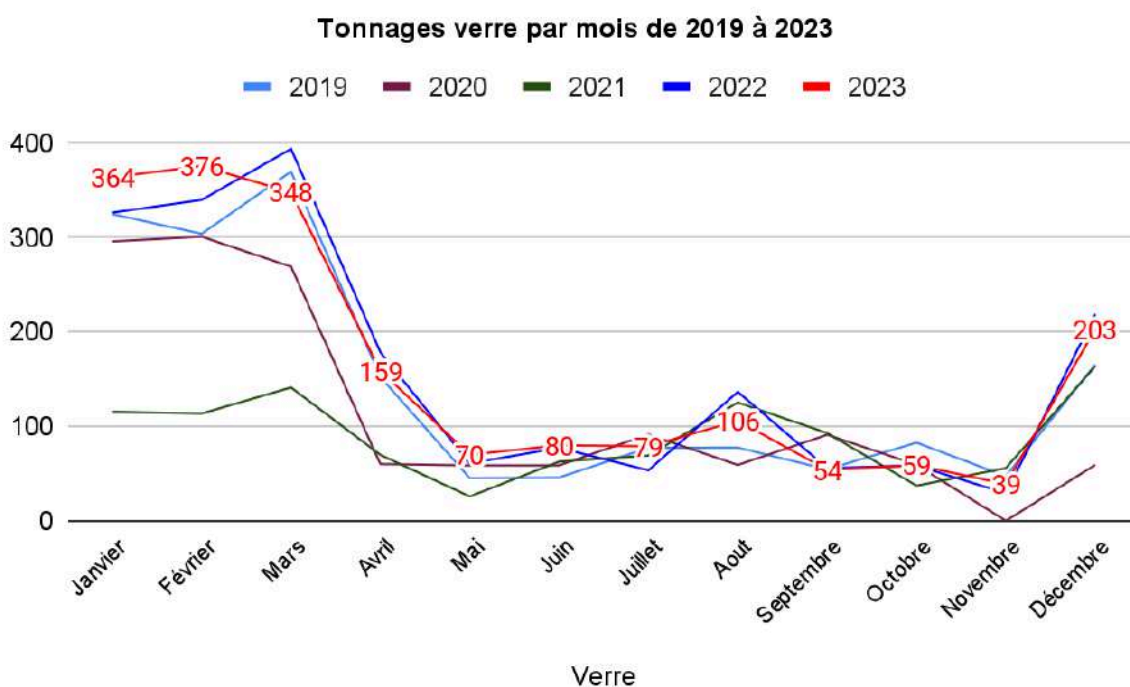
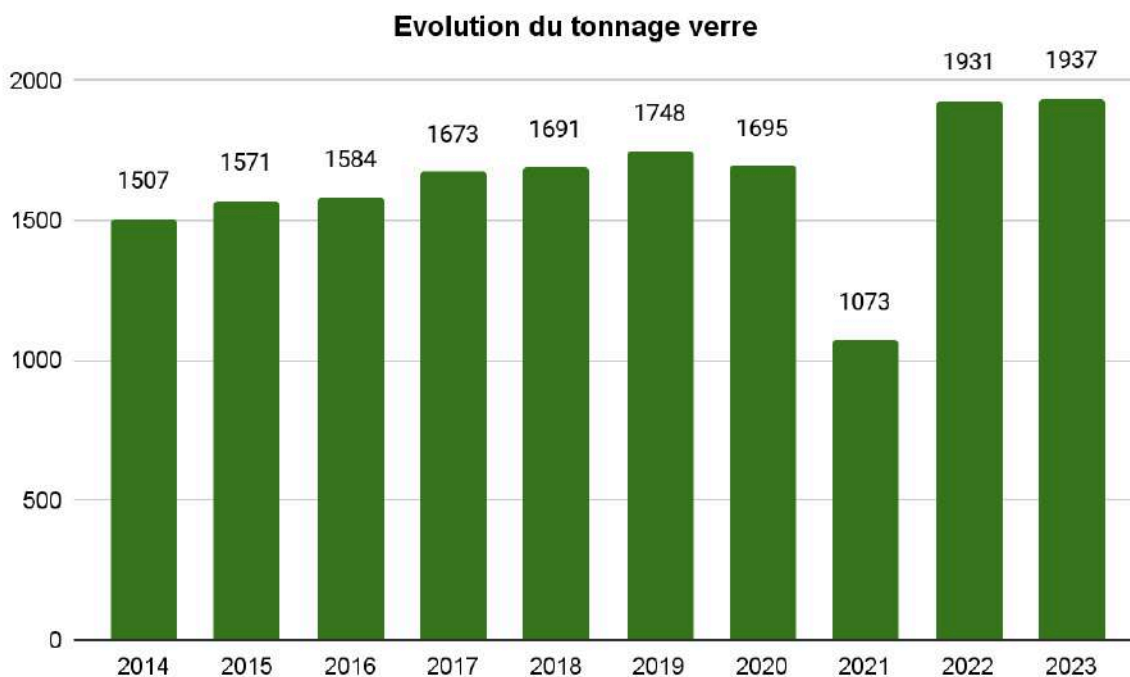


La performance de collecte des emballages en 2023 est de 33 kg/an/hab DGF soit une hausse de 3 kg/an et de 10 % par rapport à 2022.



Verre

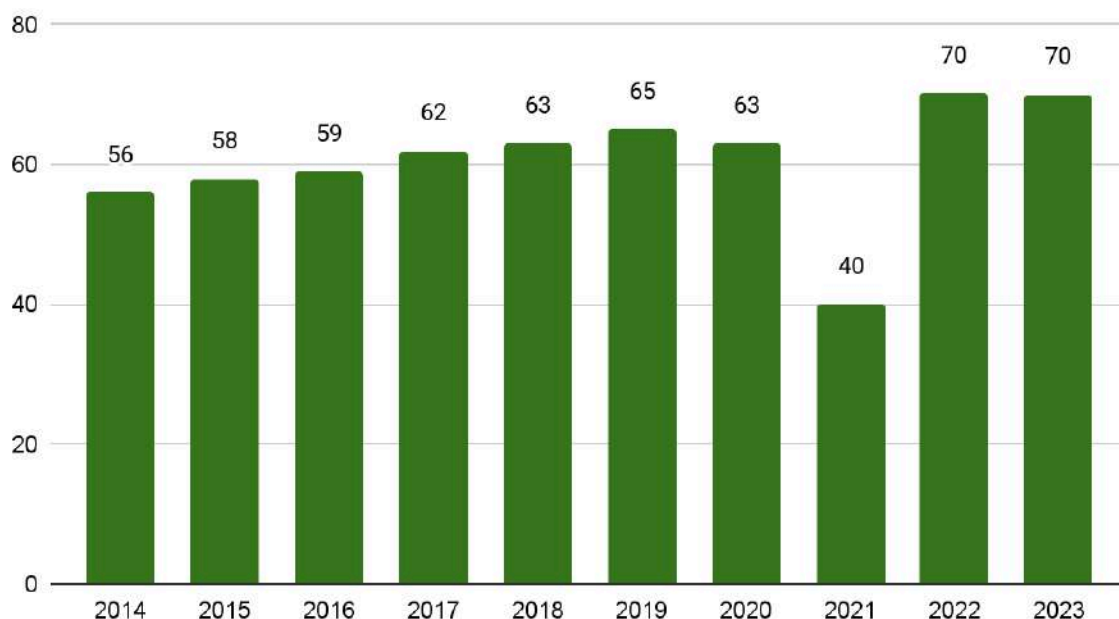
En 2023, 1937 tonnes de verre ont été collectées contre 1931 en 2022. Soit une stagnation (+ 0.31 %)



Certains pics s'expliquent par des fréquences de collecte moins élevées pour ce flux. En effet, hors saison d'hiver, la collecte du flux verre est très dépendante du planning de lavage des cuves et, la production de déchets peut ainsi varier d'un mois à l'autre. (exemple en juillet/août).

Le geste de tri du verre est plutôt bien ancré chez les usagers. Comme pour l'emballage, la performance entre 2019 et 2023 a augmenté de 7% soit + 5 kg/an/hab DGF.

Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour le verre

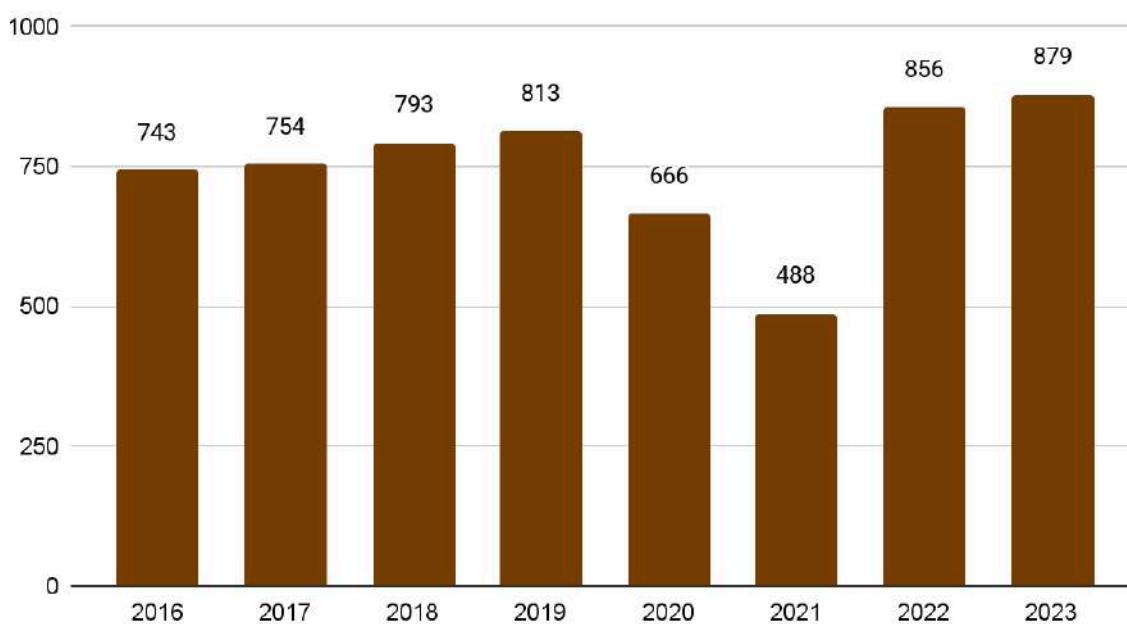


➤ **Carton**

Pour rappel, le flux carton est collecté de 3 manières différentes :

- en point d'apport volontaire sur 6 communes du territoire,
- dans les compacteurs en accès libre sur les communes de Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise et Pralognan-la-Vanoise,
- en compacteur et en benne dans les déchetteries.

Evolution du tonnage carton



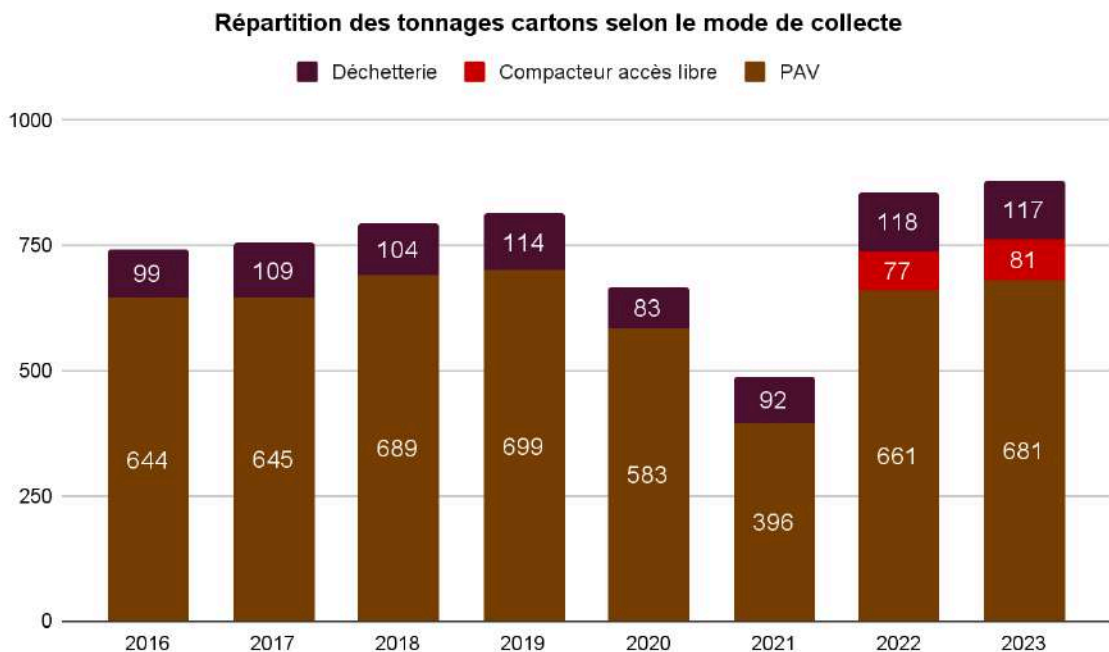
En 2023, 879 tonnes ont été collectées, tous modes de collecte confondus, contre 856 tonnes en 2022 (+ 2.69 %).

REÇU EN PREFECTURE

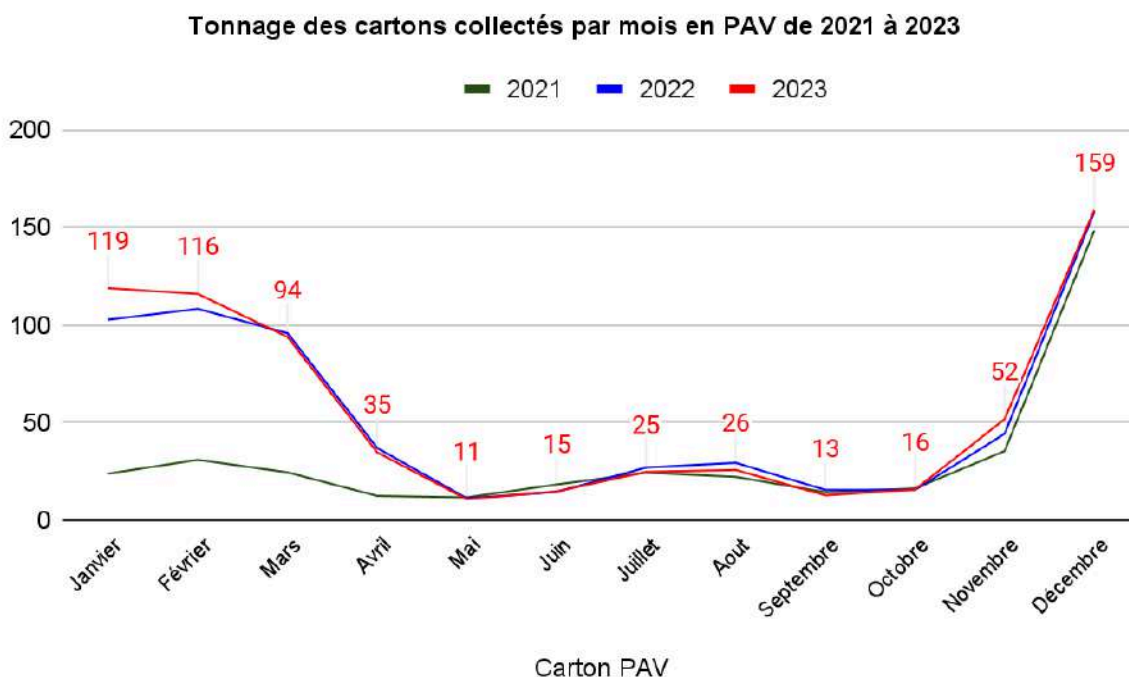
le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

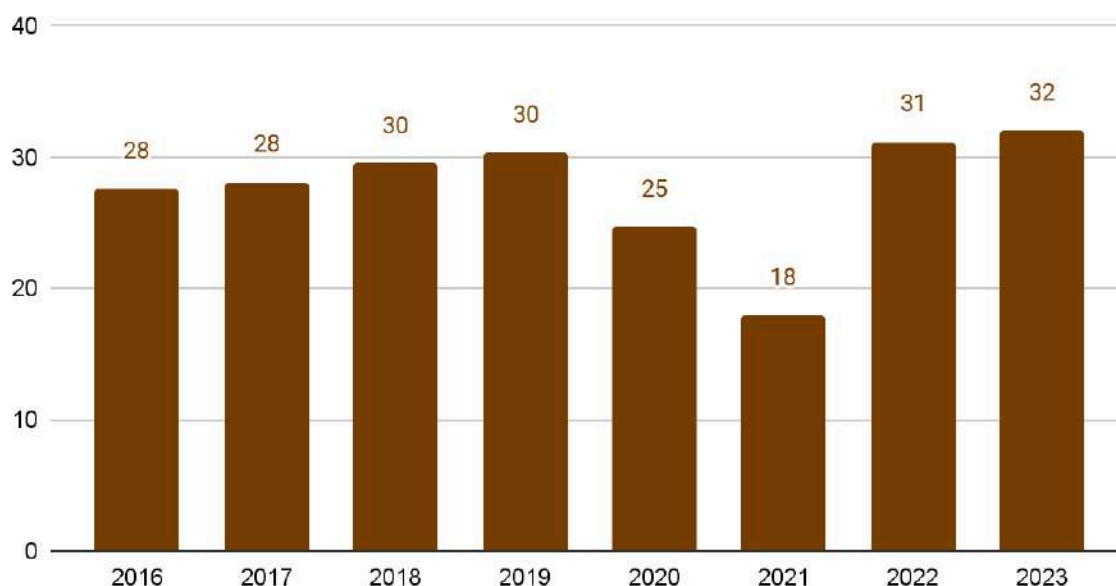


Ce graphique nous permet de constater une très légère augmentation du carton collecté en dehors des déchetteries soit + 3.25 % au total.



On observe une stagnation de la performance en kg/hab DGF entre 2023 et 2022. Après une diminution en 2020 et 2021 (covid et fermeture des stations), nous avons retrouvé sensiblement le même niveau de production par an et par habitant DGF qu'en 2019. Si l'on compare cette production par rapport à 2016 nous pouvons constater que la production de cartons par an et par habitant DGF croît au fil des années.

Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour le carton (tous modes de collecte confondus)



2. Bilan logistique

➤ La gestion des incidents de collecte

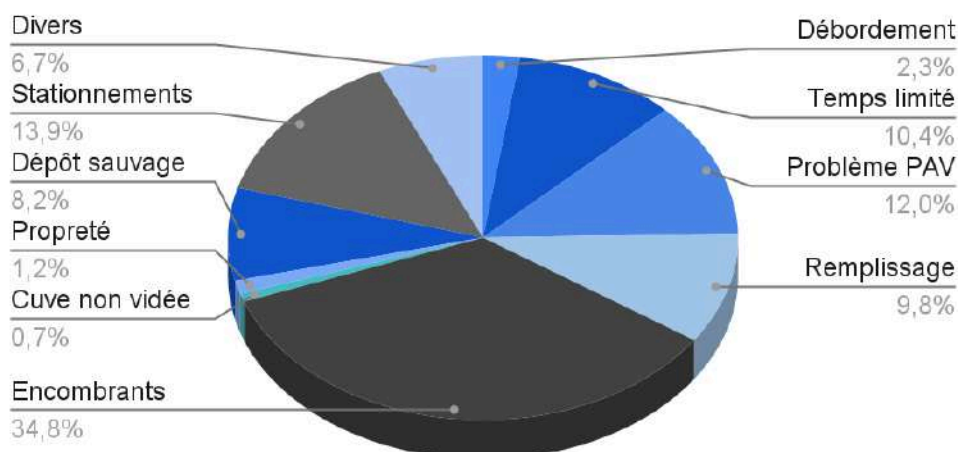
Les équipes de collecte et logistique disposent d'applications qui les guident dans leur tournée. Ces applications permettent de faire remonter de nombreux incidents sur le terrain comme une dégradation, les stationnements gênants ou des déchets non désirés au pied des PAV. Ces tickets d'incidents sont ensuite amenés à être traités par l'équipe logistique via des tournées de maintenance curative ou de ramassage.

Ainsi, en 2023, 3 891 incidents ont été déclarés contre 4 986 en 2022 (-22 %).

En 2022, les deux catégories d'incidents les plus importantes étaient le dépôt d'encombrants (38.2 %) et le remplissage insuffisant (19 %).

En 2023, on retrouve une très forte proportion d'incidents liés aux dépôts d'encombrants (34.8%) suivis des stationnements gênants (13.9%) et des problèmes PAV pour 12 %.

Répartition des incidents 2023 par catégories



Lexique des incidents signalés

- Divers :

- *déneigement du PAV : point qui n'a pas pu être déneigé et dont l'accès est rendu difficile pour les camions de collecte et les habitants.*
- *anomalie liée au taux de remplissage*
- *réclamation des usagers*
- *pollution de la cuve de tri : lorsqu'une cuve contient des déchets qui devraient aller dans un autre flux ou en déchetterie (exemple : du verre dans une cuve emballage)*
- *végétation autour du PAV : point qui ne peut pas être collecté (grutage) à cause de la panne de camion...*

- **Stationnements** : stationnement gênant : lorsqu'un véhicule gêne l'accès à un PAV

- **Dépôt sauvage** : déchet qui a été déposé au pied du PAV et non dans la cuve appropriée.

- **Propreté** : lorsqu'une cuve a besoin d'être lavée (trace de graisse sur les capots ...)

- **Cuve non vidée** : lorsqu'une cuve n'a pas été vidée en amont d'une tournée de lavage des cuves. Il peut arriver également que la cuve se soit remplie entre le passage du camion de collecte et celui du camion de lavage.

- **Encombrants** : dépôts sauvages qui doivent aller en déchetterie comme les palettes, ASL, D3E..

- **Débordement** : quantité de déchets trop importante / capacité du point >>déchets déposés sur et au pied du PAV

- **Temps limité** : Lorsque l'agent de collecte ou de maintenance n'a suffisamment de temps pour réaliser la collecte ou la maintenance du PAV

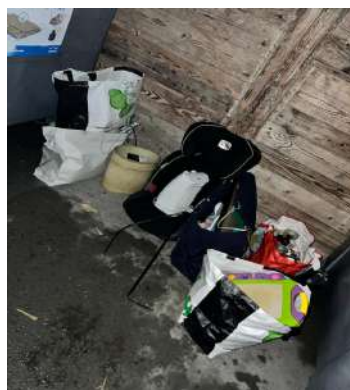
- **Problème PAV** : lorsqu'un défaut ou un choc est présent sur une cuve

- **Remplissage** : remplissage insuffisant : souvent lié à des erreurs de mesure de sondes dans les cuves.

Val Vanoise a mis en place un protocole pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages.

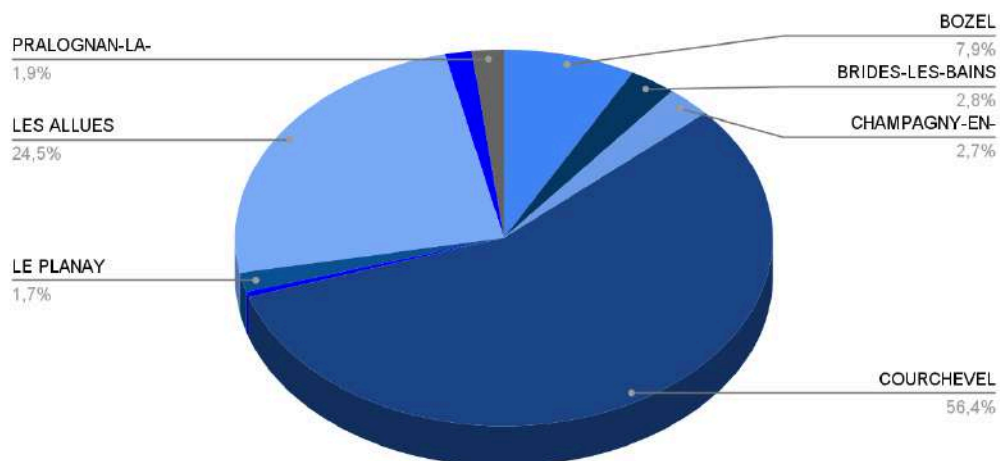
Le service médiation, faisant partie de la direction de la collecte, est en contact direct et régulier avec les polices municipales du territoire et œuvre au quotidien pour limiter les mauvais comportements de la part des usagers.

Le service logistique intervient en parallèle et en concertation avec les médiateurs de Val Vanoise pour collecter les dépôts sauvages en cas de nécessité.



Concernant la répartition géographique des incidents, ceux-ci sont principalement présents sur la commune de Courchevel (56,4 %) et la commune des Allues (24,5 %).

Répartition des incidents par commune

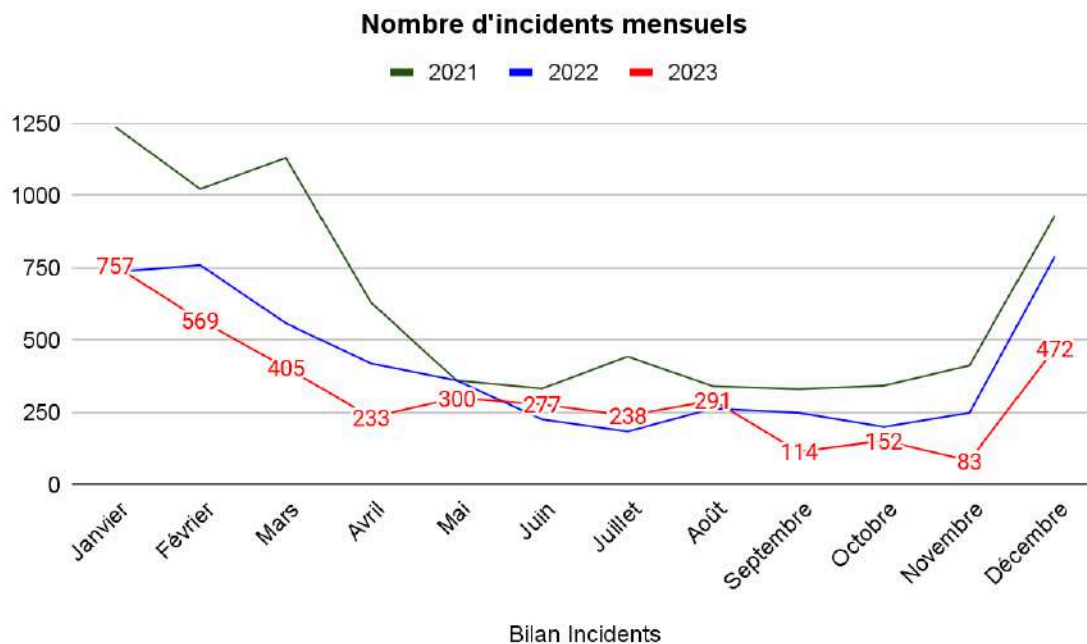


REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

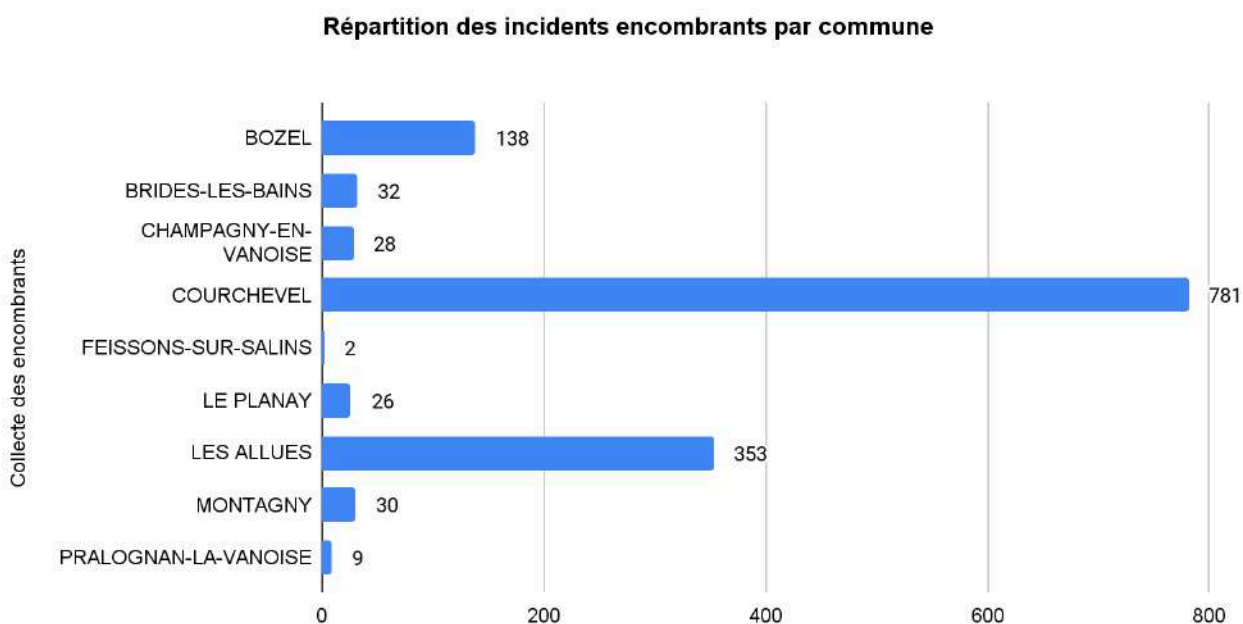
99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22



Plus de 50 % des incidents ont lieu pendant la saison hivernale. Le travail effectué par toutes les équipes (signalement par les chauffeurs, réactivité des équipes logistiques et des polices municipales, sensibilisation par les médiateurs) permet de faire diminuer d'année en année le nombre de ces incidents.

➤ Tournées encombrants

Lorsque plusieurs dépôts d'encombrants sont signalés, une tournée de ramassage est effectuée par le service logistique. En 2023, 1 399 encombrants ont été signalés et 116 tournées ont été effectuées.



Les deux communes de Courchevel et des Allues représentent plus de 80 % des incidents d'encombrants signalés. Suivant les lieux de ramassage, ces déchets sont ensuite déposés dans l'une des quatre déchetteries du territoire.

Le site du Carrey est équipé d'un pont bascule. Dans les trois autres déchetteries du territoire, les encombrants ramassés ne sont pas pesés. Ainsi seules les quantités déposées à la déchetterie du Carrey sont comptabilisées (10 380 kg en 2023) et cela minore très largement le tonnage d'encombrants collecté par les équipes de la logistique. En 2024, les équipes de logistique disposeront d'une carte d'accès en déchetterie, tous les encombrants déposés seront estimés par les gardiens de déchetterie et conservés sur un logiciel de suivi. Ainsi, les conditions de suivi des dépôts d'encombrants seront les mêmes dans toutes les déchetteries du territoire. Nous parlerons donc exclusivement de volume collecté.

➤ **Tournées propreté et nettoyage des abords des PAV**

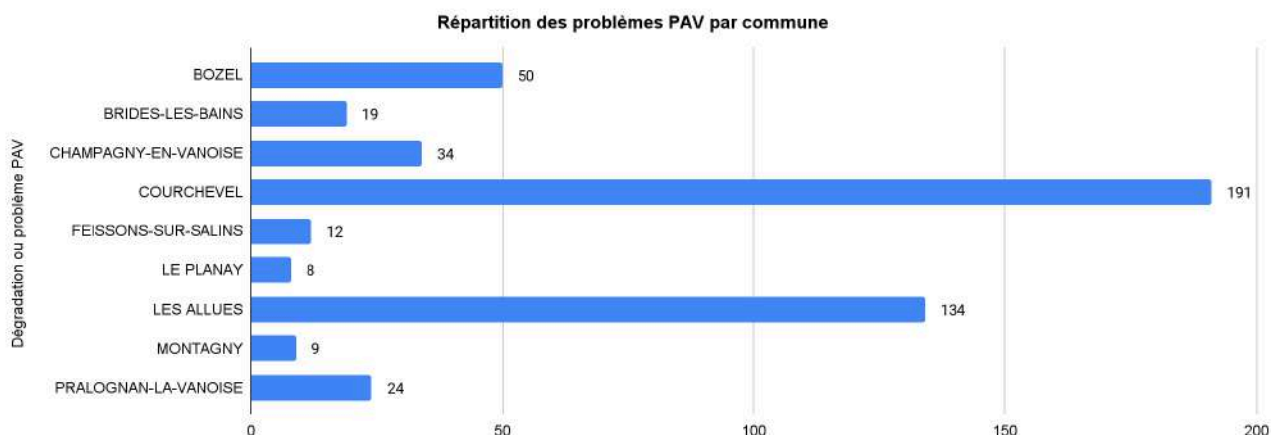
En hiver, l'équipe logistique assure également une partie du déneigement des PAV de la commune de Courchevel afin que l'usager puisse accéder au PAV et pour faciliter la collecte de celui-ci. Si aucun déneigement n'est nécessaire, les équipes procèdent à des tournées de propreté : lavage des capots, nettoyage des abords, etc...

En 2023, 19 tournées de déneigement et 196 tournées de propreté ont été réalisées.

➤ **Tournée de maintenance curative**

Comme évoqué précédemment, grâce aux applications disponibles sur leur téléphone, les équipes sont en mesure de faire remonter les catégories de problèmes rencontrés sur le matériel de collecte tels qu'une cuve abîmée, un problème sur un kinshofer, un couvercle de bac manquant, des tags, etc.. Ces incidents permettent de définir ensuite des tournées de maintenance curative.

En 2023, 481 dégradations ou problèmes sur un PAV ont été signalés. La majorité de ces incidents ont lieu sur les communes de Courchevel et des Allues. Le grand nombre de PAV présents sur ces deux communes, en comparaison du reste du territoire, peut expliquer en partie cette répartition. La forte sollicitation des cuves en saison d'hiver dans ces deux communes peut également être un facteur explicatif. En effet, plus une cuve sera sollicitée et collectée et plus les probabilités d'incidents sur celle-ci sera grande.

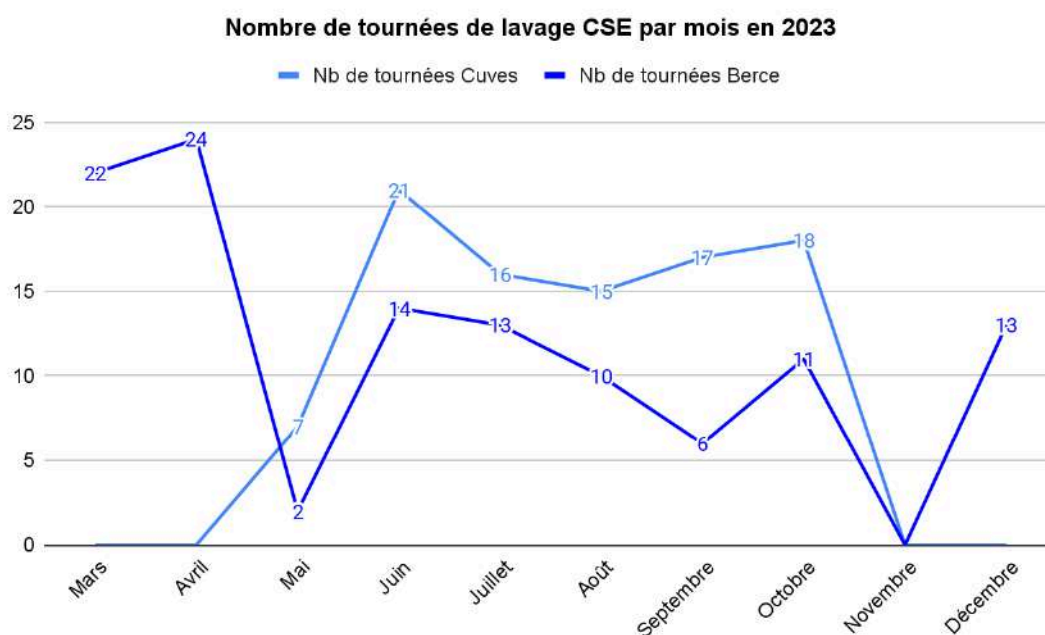


➤ Les compacteurs

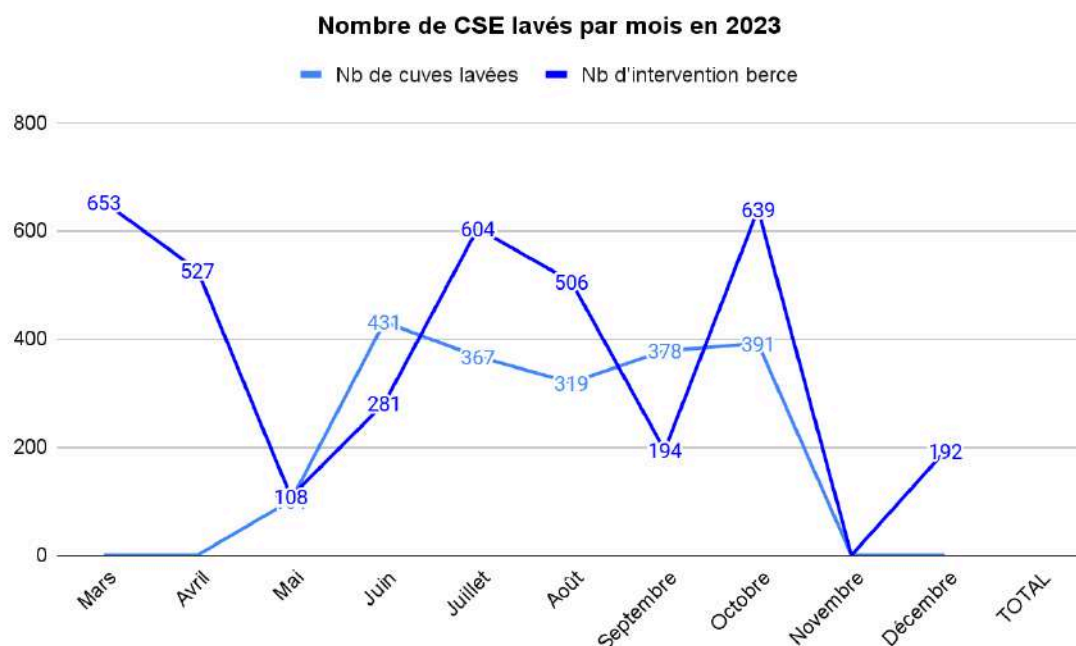
Les compacteurs de Brides-les-Bains, de Champagny-en-Vanoise et de Pralognan-la-Vanoise sont en accès libre sur le territoire. Les équipes logistiques procèdent à des tournées de maintenance préventive plusieurs fois par semaine (fréquence variable selon la saison) afin de s'assurer du bon fonctionnement et de la propreté du compacteur. Les équipes peuvent également être amenées à intervenir lors des "bourrages" (carton coincé dans le compacteur) de façon à éviter les dépôts au pied des compacteurs qui pourraient en découler. Ainsi, en 2023, 249 tournées préventives sur les compacteurs ont été effectuées.

➤ Le lavage des PAV

Le lavage intérieur et extérieur des cuves est effectué par une équipe de collecte. Pour ce faire, le service dispose d'un camion spécifique de lavage de mai à octobre. Le chauffeur grutier lève la cuve et vient la placer dans la benne du camion qui dispose de buses de lavage. Ces buses nettoient l'intérieur de la cuve. L'agent de collecte qui accompagne le grutier est amené à nettoyer les capots, l'intérieur de la cuve béton et les abords du PAV. Le lavage extérieur des PAV est réalisé régulièrement, tout comme le lavage des bacs et des chalets avec une berce de lavage par l'équipe logistique.



Près de 4 986 interventions de propreté ont été réalisées 2023 par le service logistique : il peut s'agir de lavages d'extérieur des PAV, de lavage de bacs ou de chalets, d'interventions réalisées avec la berce de lavage ou avec des chiffons et produits d'entretiens (soit environ 25 interventions par tournées).



En 2023, près de 1 987 cuves ont été lavées (contre 2 213 en 2022) par le service collecte. Les tournées de lavage sont effectuées en fonction des tournées de collecte mais aussi des réclamations des usagers avec un délai de traitement de 24 à 48 heures.

➤ Les autres missions

Le service logistique assure des missions complémentaires et diverses. Parmi celles-ci il convient de préciser notamment :

- la gestion des EPI pour l'ensemble des agents de la collecte,
- l'entretien et le lavage des camions et des véhicules légers de la collectivité,
- la pose et/ou le déplacement des cuves semi-enterrées en fonction des travaux, des besoins saisonniers sur certains secteurs ou des manifestations sportives et culturelles sur le territoire,
- les interventions ponctuelles sur les infrastructures de la collecte comme les chalets cartons par exemple.

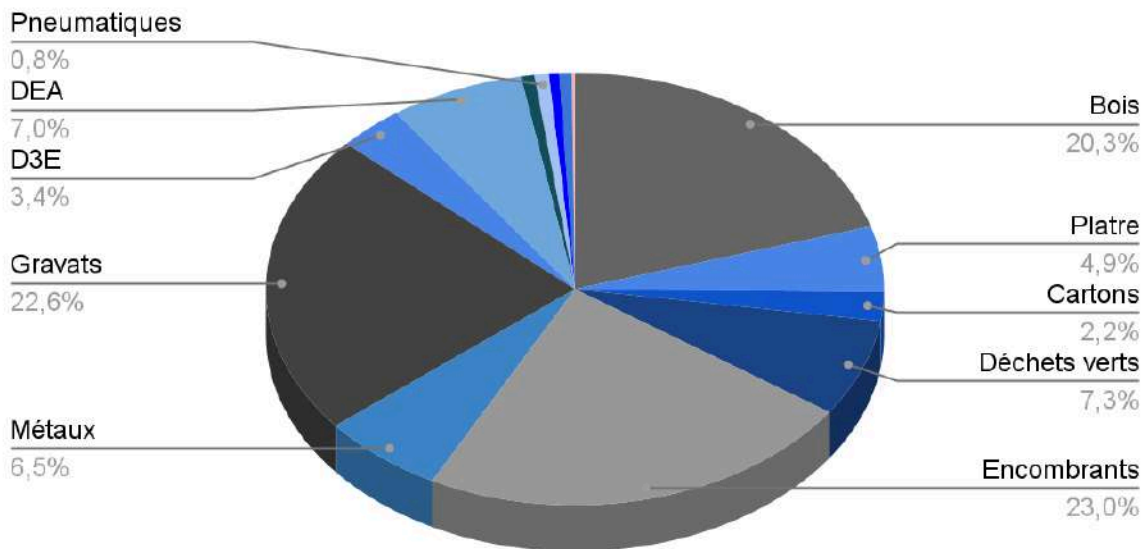
3. Bilan déchetteries

a. Global

En 2023, près de 5 862 tonnes ont été collectées dans les déchetteries soit 213 kg/hab DGF contre 5 512 tonnes en 2022 (+ 6.35 %).

Les encombrants, le bois et les gravats représentent près de 66 % des tonnages collectés.

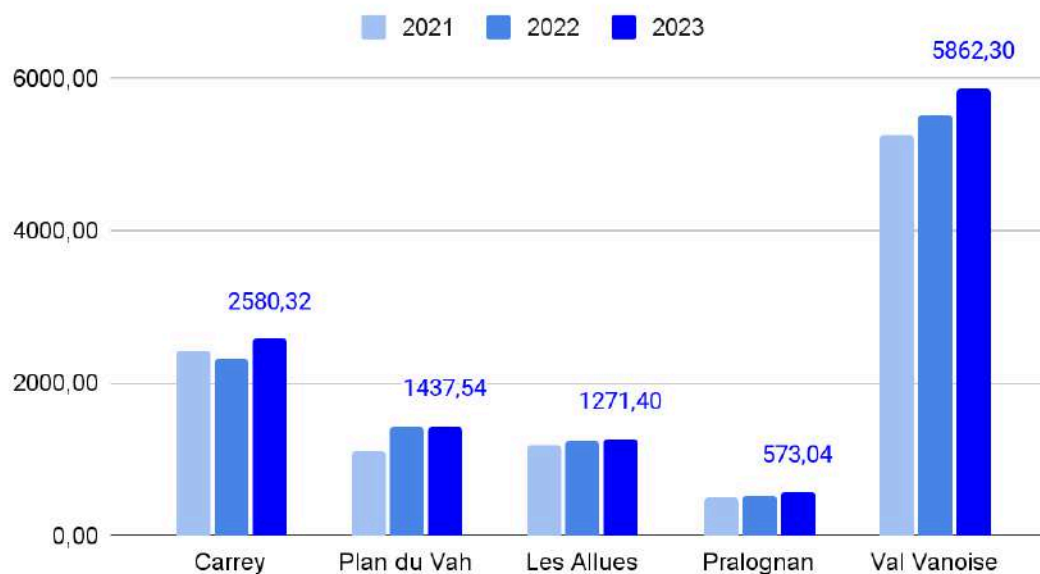
Répartition des déchets collectés en déchetterie



b. Par déchetterie

Entre 2022 et 2023, les tonnages des déchetteries des Allues et du Plan du Vah demeurent stables. Les déchetteries du Carrey et de Pralognan-la-Vanoise observent une hausse de l'ordre de 10 %. Globalement, les quantités déposées dans les quatre déchetteries augmentent significativement de 5 à 6 % ces trois dernières années mais restent inférieures aux tonnages de 2014 à 2020.

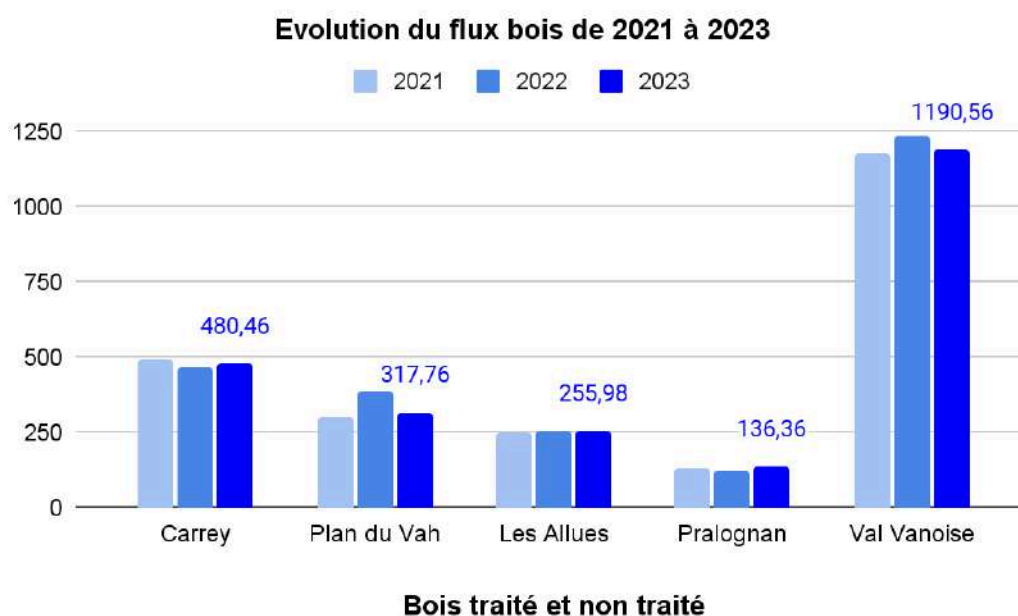
Evolution des tonnages de 2021 à 2023



c. Par flux par déchetterie

➤ Bois

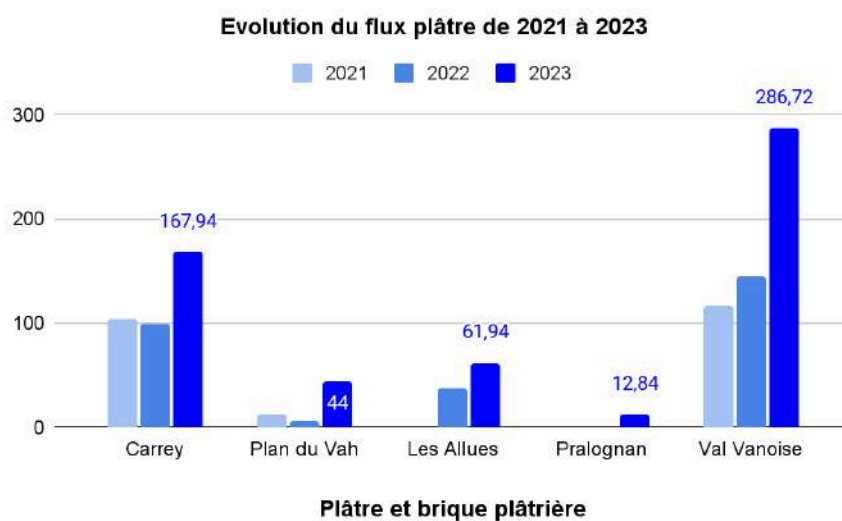
En 2023, la collecte du bois représente près de 1 191 T et a diminué de 3,5 % par rapport à 2022 (stable par rapport à 2021). La collecte de bois traité et non traité a nécessité 369 rotations cette année pour un tonnage moyen de 3,23 T par benne.



Le bois traité (bois C) est uniquement collecté à la déchetterie du Carrey où une benne spécifique est en place, dans la mesure où les filières de valorisation divergent selon la catégorie de bois. Cette catégorie de bois, considéré comme déchet dangereux, voit ses tonnages augmenter au fil des années depuis qu'il est accepté en déchetterie (19,51T en 2021, 34,11T en 2022 et 46,04T en 2023).

➤ Plâtre

286,7 T de plâtre et brique plâtrière ont été collectées en 2023, soit un tonnage multiplié par 2.5 par rapport à 2021 et près du double par rapport à 2022.



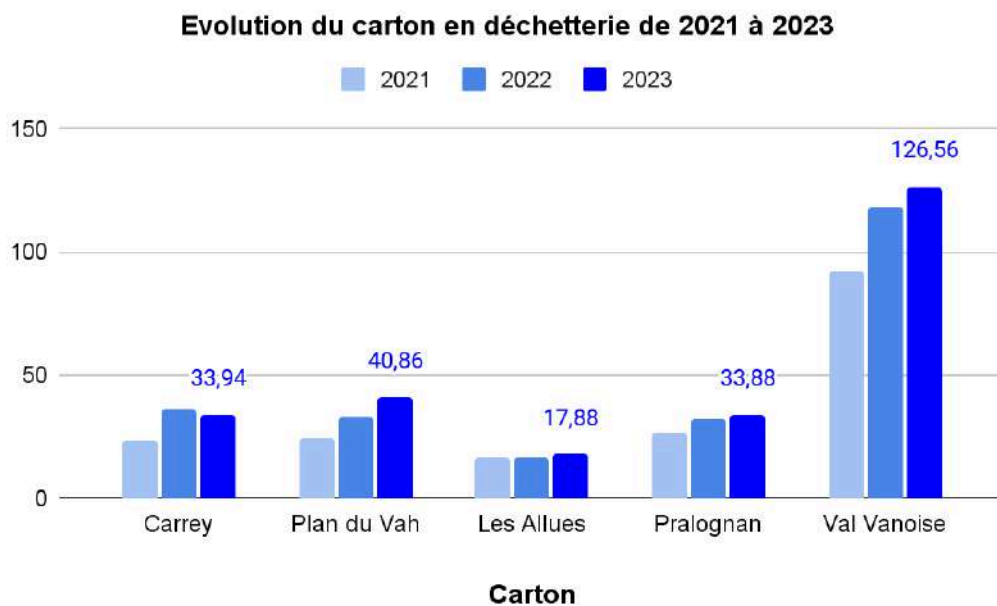
La collecte de plâtre (232,7 T) a nécessité 37 rotations cette année pour un tonnage moyen de 6,30 T par benne. Le foncier disponible en déchetterie contraint à faire des choix. Ainsi, la brique plâtrière est collectée séparément à la déchetterie du Carrey et du Plan du Vah mais elle est déposée dans la benne plâtre dans les deux autres déchetteries. Les bennes de brique plâtrière installées dans les déchetteries du Carrey et du Plan du Vah ont permis de collecter 54T pour 10 rotations soit un tonnage moyen de 5,40T.

Le plâtre est valorisé à 95% chez Placoplatre à Chambéry. La brique plâtrière est un déchet professionnel valorisable à 95% après séparation du gypse de la brique. Le gypse fait l'objet d'une valorisation matière en cimenterie (pour enrichir certaines formulations de ciment) et la brique est valorisée en technique routière ou dans d'autres filières de valorisation des déchets inertes du BTP.

➤ Cartons

Les cartons sont collectés en benne à la déchetterie de Pralognan et en compacteur dans les trois autres déchetteries. Une spécificité doit néanmoins être précisée concernant la déchetterie du Plan du Vah : la particularité des cartons sur le commune de Courchevel (plus grands et plus épais) nécessite la mise en place d'une benne à carton en début de saison d'hiver pour collecter les cartons des socio-professionnels qui s'installent.

En 2023, 126,56 T de carton ont été collectées en déchetterie, en bennes ou en compacteurs. Ce tonnage augmente de presque 7% entre 2022 et 2023. Les quantités collectées ont surtout augmentées à la déchetterie du Plan du Vah entre 2022 et 2023 (+23,15%).



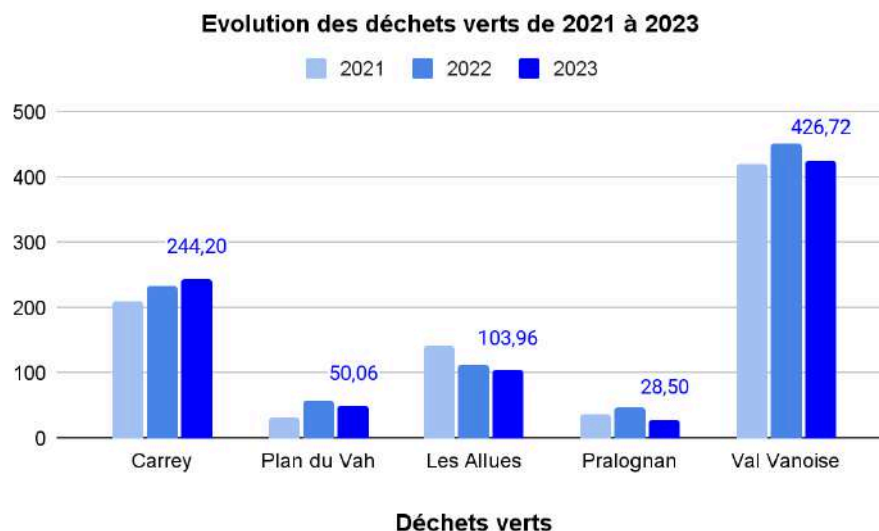
Les compacteurs (87,14T) ont représenté 32 rotations en déchetterie pour un poids moyen par rotation égal à 2,72 T. Pour comparaison, la collecte du carton à la déchetterie de Pralognan-la-Vanoise, non équipée d'un compacteur et la déchetterie et du Plan du Vah (collecte en début de saison), a nécessité 37 rotations pour 39,42 T soit environ 1,07 T de moyenne par benne.

➤ Déchets verts

426,72 tonnes de déchets ont été collectées en 2023 soit une diminution de 5.78 % par rapport à 2022 mais un tonnage constant par rapport à 2021 (+1.33%).

Afin d'évacuer ces déchets verts, 119 rotations ont été réalisées, ce qui porte le tonnage moyen par benne à 3,59 T (3,19 T en 2022).

Depuis 2021, la Communauté de communes tente d'optimiser ce flux en demandant à un prestataire de broyer une partie des déchets verts sur la déchetterie du Carrey pour ensuite le mettre à disposition gratuitement à destination des usagers.

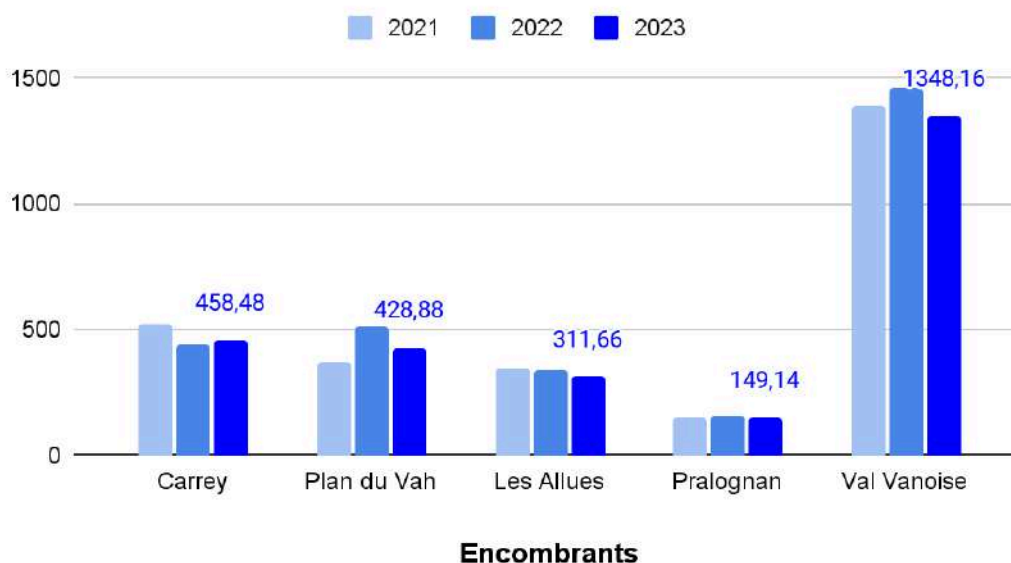


➤ Encombrants

La catégorie encombrants inclut les déchets de résidus pyrotechniques collectés sur les périodes de saison d'hiver et d'été à la déchetterie du Carrey. La quantité de déchets de résidus pyrotechniques collectée en 2023 représente 9,60 T.

La collecte des encombrants est passée de 1460,51 T en 2022 à 1348,16 T en 2023 (soit une baisse significative de -7,69%). Cette baisse s'explique par la mise en place de la filière ASL - Articles de Sport et de Loisirs.

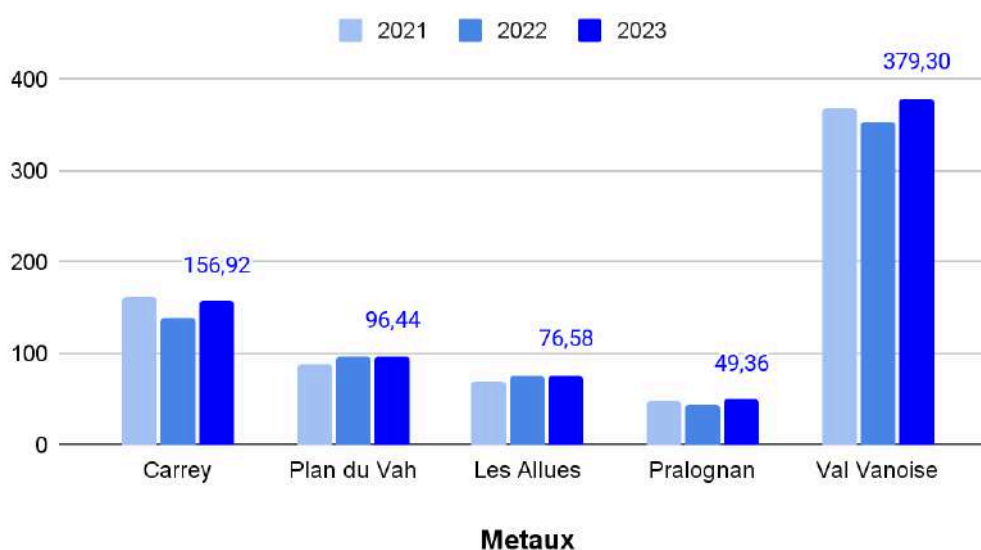
Evolution des encombrants de 2021 à 2023



337 rotations ont été réalisées pour un poids moyen égal à 4 T par benne.

➤ Métaux

Evolution des métaux de 2021 à 2023



On observe une augmentation significative de 7,37 % pour la collecte des métaux entre 2022 et 2023 (+2.86% entre 2021 et 2023). Cette progression est essentiellement liée aux métaux collectés à la déchetterie du Carrey.

Ce flux représente 87 rotations de bennes pour un tonnage moyen à 4,36 T (4,31 T en 2022).

➤ Gravats

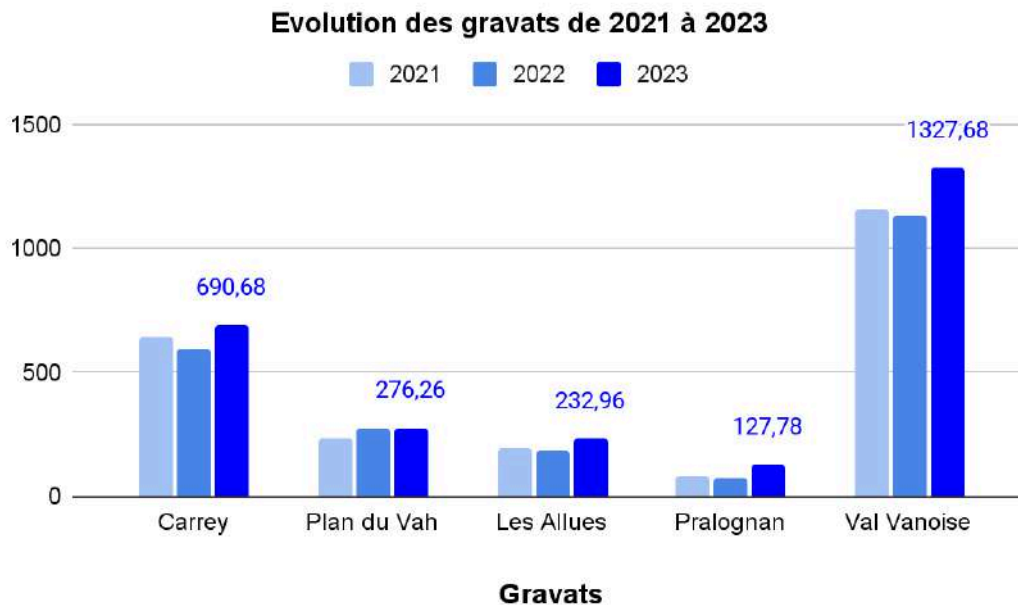
Le tonnage des gravats a significativement augmenté de 17,14 % en 2023 par rapport à 2022 (+14.96% entre 2021 et 2023). Les quatre déchetteries sont concernées par cette tendance.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22



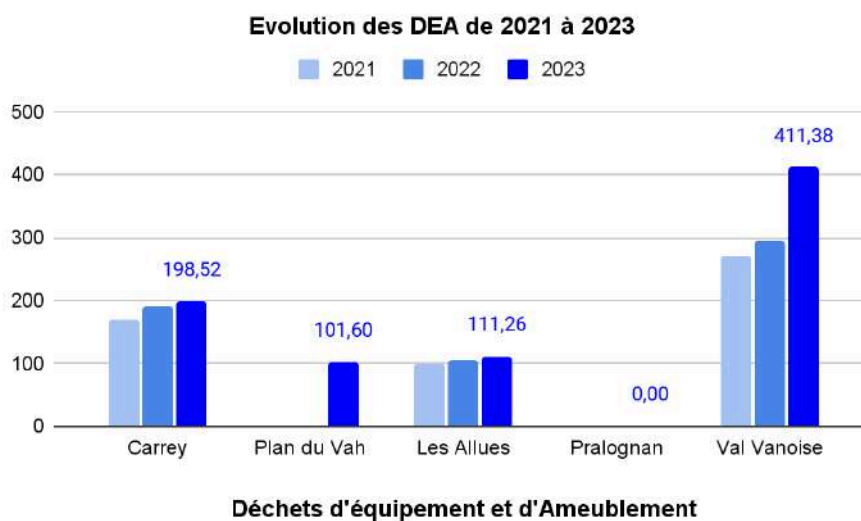
Le poids moyen par benne est de 8,51 T (8,15 T en 2022) pour un total de 156 rotations.

➤ Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

Les tonnages collectés de déchets d'éléments d'ameublement ont augmenté de 39,33 % en 2023 par rapport à 2022. Cette progression est essentiellement due à la mise en place d'une benne spécifique à la déchetterie du Plan du Vah en 2023.

La répartition des flux issus du tri des DEA est majoritairement composée de déchets bois (67%) et d'autres rembourrés (18,35%).

A noter > Les coûts de collecte et de traitement des déchets d'éléments d'ameublement sont entièrement pris en charge par l'éco-organisme avec lequel Val Vanoise est conventionné.



189 rotations ont été nécessaires pour un poids moyen par benne à 2,18 T.

➤ Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Les tonnages de déchets d'équipements électriques et électroniques sont stables entre 2022 et 2023 (+27% entre 2021 et 2022).

Les D3E regroupent plusieurs catégories :

- Les petits appareils en mélange (PAM)
- Les écrans
- Le gros électroménager froid (GEM F)
- Le gros électroménager hors froid (GEM HF)
- Les lampes et néons

Evolution des D3E de 2021 à 2023



Déchets d'équipement électrique et électronique

La Communauté de communes Val Vanoise a signé une nouvelle convention avec l'éco-organisme Ecosystem le 10 novembre 2023 pour une durée commençant rétroactivement le 1er juillet 2022 et se terminant le 31 décembre 2027.

De nouvelles modalités contractuelles et financières relatives à la prise en charge des DEEE et des lampes ont été définies dans ce cadre.

➤ Textile

Les 4 bornes sont réparties comme suit :

BORNES TEXTILES	Déchetterie de Courchevel	
	Déchetterie Les Allues	
	Déchetterie de Pralognan	
	Déchetterie du Carrey	

Ces textiles sont ensuite triés à Ugine au centre Tri-Vallées. Le financement de cette filière est totalement pris en charge par l'éco-organisme Refashion. En 2023, 40.89 T de Textiles, Linge de Maison et Chaussures ont été collectés en déchetterie contre 33.62 T en 2022, soit une augmentation de 21.59% entre 2022 et 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

Evolution des TLC de 2021 à 2023



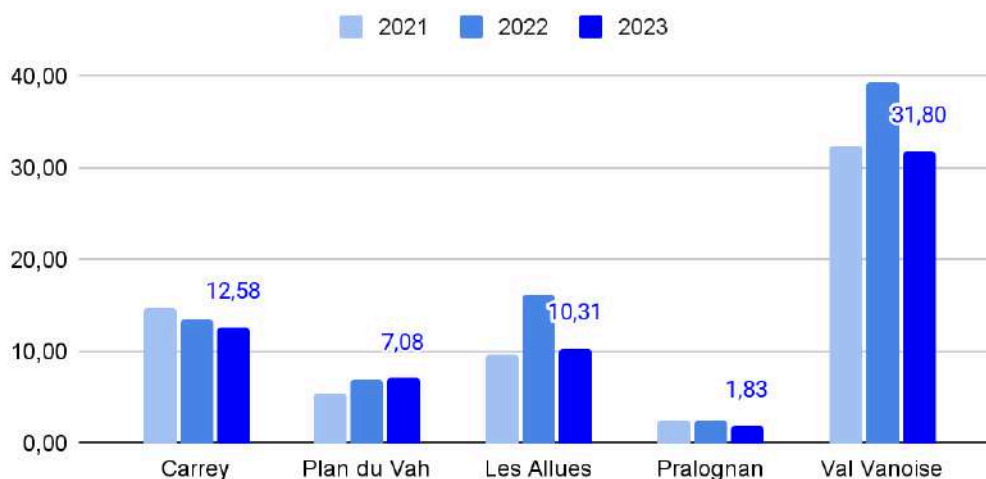
Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures

➤ DDS

Les DDS sont les Déchets Diffus Spécifiques. Il s'agit généralement de déchets dangereux qui peuvent présenter un risque pour la santé ou l'environnement.

En 2023, ce flux a diminué de 19,80% en passant de 39,30 T en 2022 à 31,80 T en 2023 mais reste stable par rapport à 2021 (-1.64%). Les DDS ont essentiellement été collectés dans les déchetteries du Carrey (40%) et des Allues (33%).

Evolution des DDS de 2021 à 2023



Déchets Dangereux Spécifiques

Ces déchets peuvent être de natures diverses telles que des acides, des peintures, des produits phytosanitaires, etc... Certains déchets sont pris en charge par un éco-organisme.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

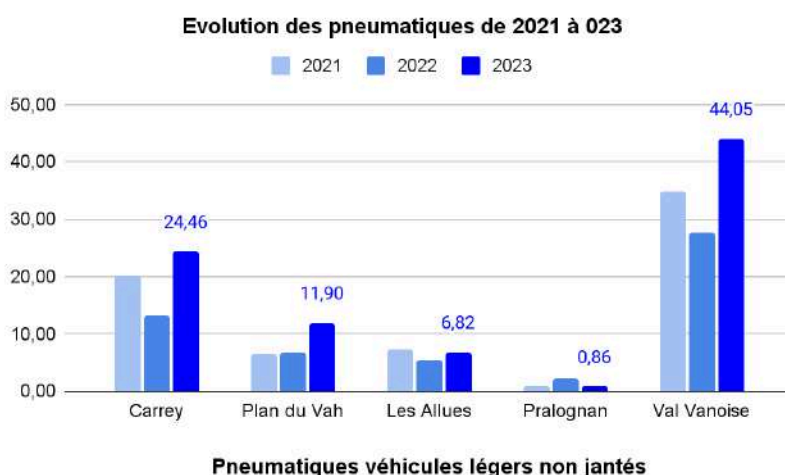
99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

En 2023, 13,11 T ont été prises en charge par l'éco-organisme, soit 41% des DDS collectés.

Sur les trois dernières années, on constate une tendance nette à l'augmentation de la prise en charge financière de ce flux par l'éco-organisme. Cette évolution est due en partie à une meilleure gestion du tri de ces déchets par l'exploitant.



➤ Pneumatiques



En 2023, 44,05 T de pneumatiques ont été collectés contre 27,51 T en 2022, soit une augmentation de 60,11% entre 2022 et 2023 (+26,61% entre 2021 et 2023). Fin 2023, étant donné l'évolution des tonnages de ce déchet d'une part, et, la nécessité d'améliorer la logistique de collecte des pneumatiques d'autre part, Val Vanoise a mis en place des contenants adaptés pour chaque déchetterie.

Ainsi, la déchetterie du Carrey dispose désormais d'un conteneur type benne mobile de 42m³ pour la collecte des pneumatiques VL (en place depuis 2021), et d'un conteneur type benne mobile de 10m³ pour la collecte des pneus jantés (depuis décembre 2023).

Les déchetteries des Allues et de Pralognan-la-Vanoise disposent chacune d'un conteneur grutable de 7m³ mis en place en octobre 2023. Enfin, la déchetterie du Plan du Vah dispose d'un conteneur type benne mobile de 42m³ (en place depuis 2022).

➤ Articles de Sport et de Loisir - ASL

Dans le cadre de la Loi économie circulaire (10 février 2020) relative à la création de la REP ASL, et, afin de répondre aux besoins des usagers du territoire, Val Vanoise a conventionné avec l'éco organisme Ecologic pour mise en place de cette filière dans les quatre déchetteries dès 2023.

En fin de saison d'hiver, et en partenariat avec l'éco-organisme référent, Val Vanoise a expérimenté la mise en place d'une benne dédiée au matériel de ski afin d'accompagner les professionnels du territoire.

Cette expérience est une réussite et sera reconduite en 2024.

A noter > Depuis le 1er janvier 2023, certains distributeurs ont l'obligation de reprendre les ASL usagés de leurs clients selon les conditions suivantes :

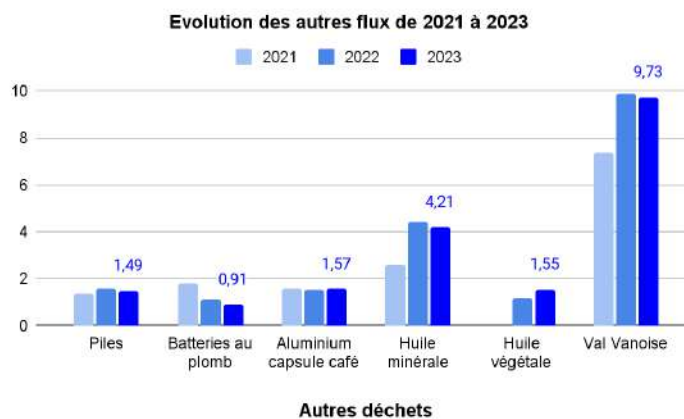
- Surface de vente entre 200 et 400m² dédiée aux ASL : obligation de reprise 1 pour 1
- Surface > à 400m² dédiée aux ASL : obligation de reprise 1 pour 0 sans obligation d'achat
- Vente à distance CA sup. à 100 K€ dédiée aux ASL : obligation de reprise 1 pour 1



Articles de Sport et de Loisir - ASL

La mise en place de la filière ASL en 2023 a été l'occasion de collecter six fois plus d'articles de sports qu'en 2022. Il convient néanmoins de relativiser cette différence dans la mesure où seul le matériel de ski était comptabilisé avant 2023. Les autres articles de sport étaient répartis dans les autres bennes (métaux ou encombrants). De plus, le poids collecté en massif en avril - mai 2023 (essentiellement du matériel de ski des professionnels) représente près de 50% du tonnage.

> Autres déchets



Autres déchets

Les tonnages de ces déchets étant peu élevés, ils sont regroupés dans la catégorie “Autres déchets”. Si globalement les quantités se maintiennent (- 1% entre 2022 et 2023), les tonnages de quelques déchets ont baissé de manière significative entre 2022 et 2023 : -5% des piles et huile minérales / -21% des batteries au plomb.

4. ISDI

Les ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) sont un exutoire pour les déchets de type terre, pierre, tuiles, briques, gravats, béton, enrobé bitumineux sans goudron, etc.

Les particuliers, services publics municipaux, entreprises artisanales, commerçants et établissements publics peuvent venir déposer les déchets inertes.

Les dépôts des déchets inertes sont autorisés dans les ISDI gérées par la Communauté de communes, sous réserve que le chantier producteur des déchets soit implanté sur l'une des communes du territoire. Les dépôts sont contrôlés et font l'objet d'une facturation.

Val Vanoise dispose de 2 installations sur le territoire :

- ISDI du Torchet sur la commune de Champagny-en-Vanoise,
- ISDI de Pierra Crêpa sur la commune du Planay.

L'arrêté préfectoral permet un dépôt de 10 000 m³ de déchets chaque année sur chacune des ISDI. Ces installations se remplissent très vite et il est complexe administrativement d'en créer d'autres.

- L'ISDI du Torchet (commune de Champagny-en-Vanoise) était en cours de fermeture depuis juin 2020. Suite aux travaux de mise en forme des remblais réalisés en 2021, une capacité supplémentaire de dépôt est apparue sur le haut du site. L'ISDI a donc été à nouveau ouverte en juin 2022 et sa gestion a été confiée à un gestionnaire. 4700 m³ ont été déposés en 2023.
- Concernant l'ISDI de Pierra Crêpa (commune du Planay), il y a eu peu de dépôt en 2023 et du criblage a pu être réalisé, le site globalise 2350 m³ de moins qu'en 2022.

Par ailleurs, par délibération n°2023-92 du 18 décembre 2023 du Conseil communautaire de Val Vanoise, il a été acté que la Communauté de communes n'était pas compétente en matière d'exploitation d'installations de stockage de déchets inertes (ISDI). Par conséquent, à partir du 1er janvier 2024, les ISDI seront gérés par les communes si elles le décident.

5. Collecte spécifique

a. Encombrants

Les horaires d'ouverture des déchetteries ayant été élargis en 2022, la collecte des encombrants a été supprimée depuis 2022. La collectivité propose toutefois un service de ramassage à domicile après examen de la demande par le CCAS ou la mairie de l'habitant concerné.

b. Déchets de venaison

La Communauté de communes a été sollicitée en 2022 par la Fédération de Chasse de Savoie (FDC) afin de mettre en place un exutoire spécifique pour les déchets de venaison à destination des chasseurs.

Une convention tri-partite signée en 2022 entre la Communauté de communes Val Vanoise, la fédération de chasse de Savoie et les associations communales de chasse agréées (ACCA) du territoire (13 ACCA sur les 9 communes) définit les modalités d'exécution et de prise en charge financière.

> Le coût d'investissement du matériel est de 27 847 € TTC

- Financement par la FDC 73 avec le soutien de la Région AuRA : 22 278 € TTC ;
- Financement par la Communauté de communes Val Vanoise : 5 569 € TTC, sous forme de subvention en versement unique.

> Le coût de fonctionnement, eau et électricité, de chaque installation est à la charge des communes où les points de collecte sont installés.

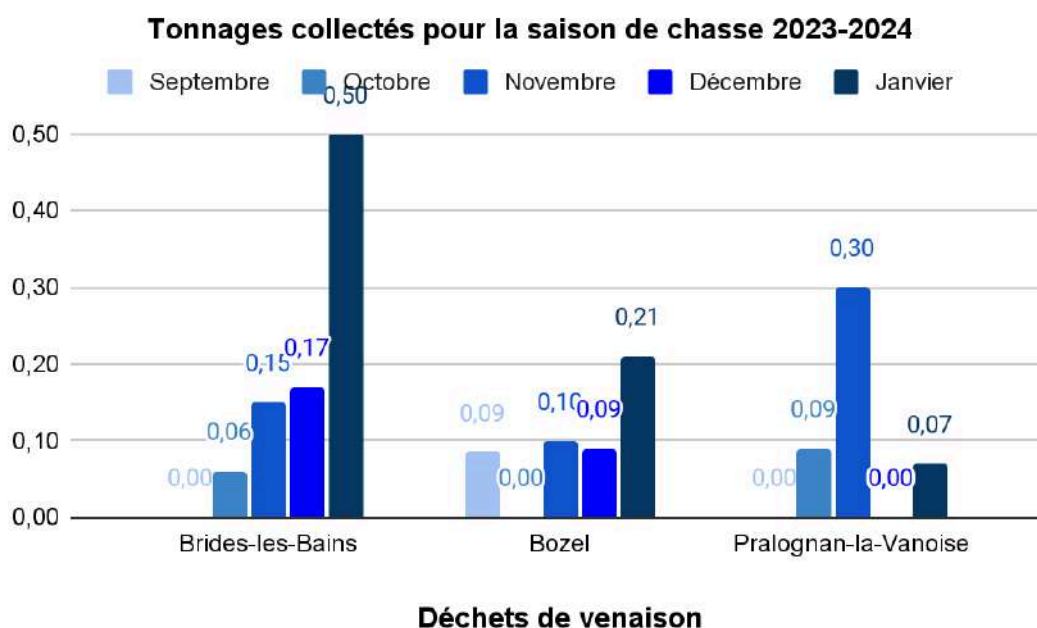
> Les frais de ramassage et d'équarrissage sont à la charge de Val Vanoise qui gère également la planification des collectes en lien avec les présidents des ACCA et la société d'équarrissage.

> Les coûts de maintenance et d'entretien du matériel sont à la charge de la FDC 73;

Après concertation, trois sites ont été retenus sur l'ensemble du territoire pour installer les chambres froides :

- Brides-les-Bains
- Bozel
- Pralognan-la-Vanoise

La collecte des déchets de venaison sur les trois sites est effective depuis la date d'ouverture de la saison de chasse 2023/2024 (09/09/23). Les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte la saison de chasse sur la période du 9 septembre 2023 au 28 janvier 2024.



REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

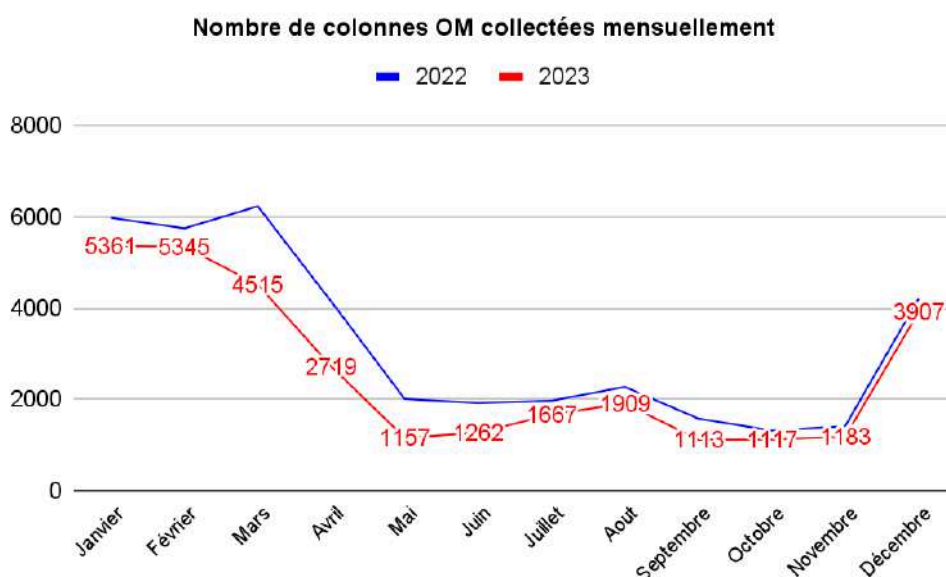
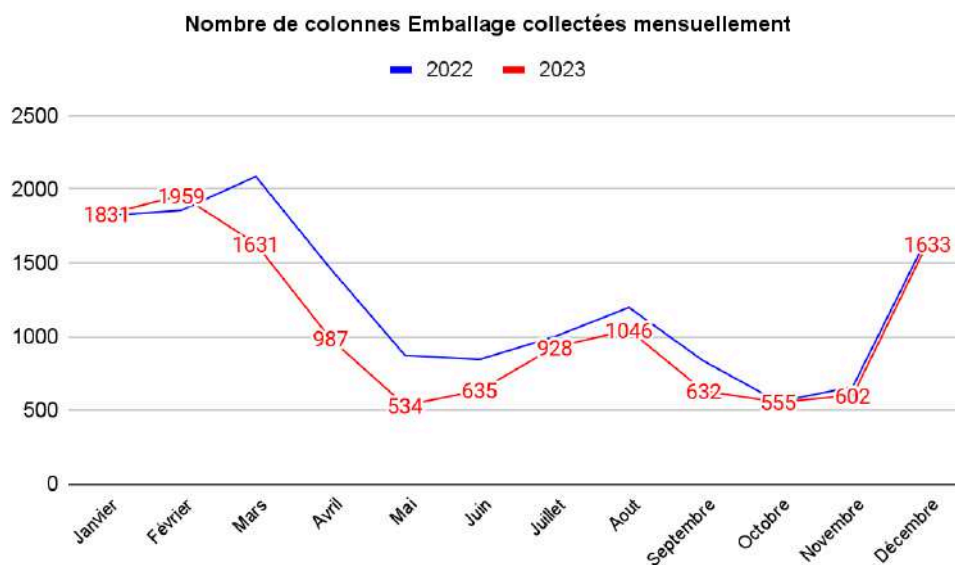
1,83 T ont été collectées durant la saison de chasse sur les trois sites. La FDC 73 estime à 10 tonnes la quantité de déchets de venaison produits sur le territoire Val Vanoise. Un gisement reste donc à capter.

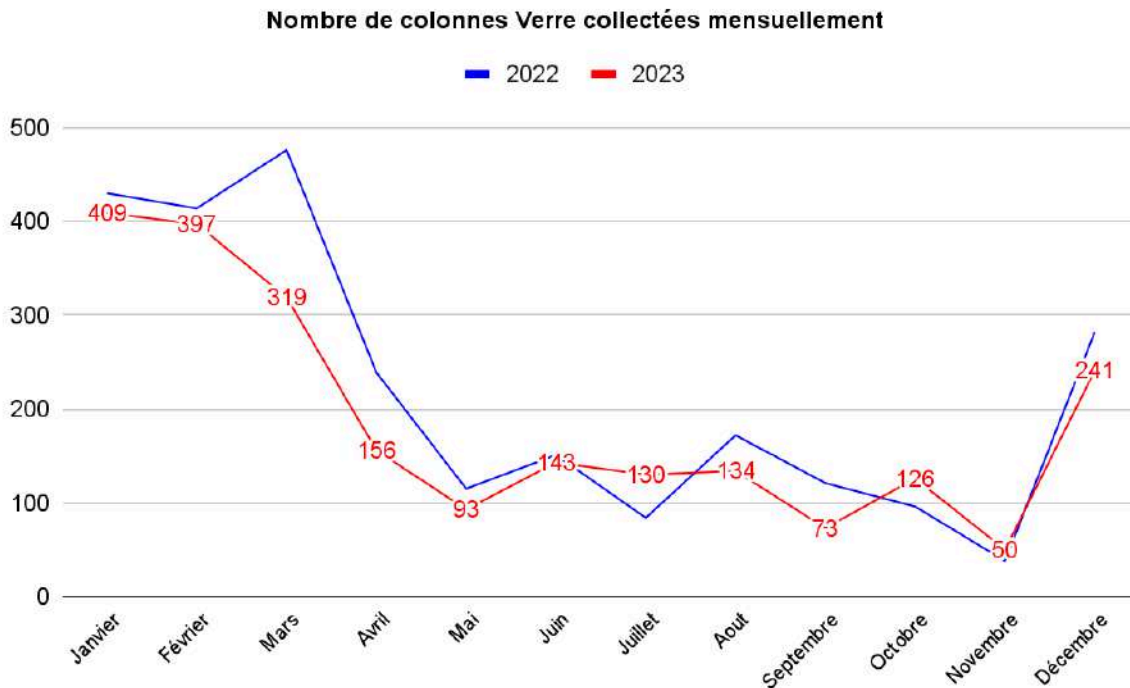
6. Indicateurs de collecte

a. Fréquence de collecte et pourcentage moyen

Comme mentionné précédemment, les cuves sont équipées de sondes afin d'optimiser le passage des camions et le vidage des cuves.

Les graphiques ci-après présentent le nombre de cuves collectées mensuellement pour les trois flux : ordures ménagères (31 255 cuves / 38 766 en 2022), emballages (12 973 cuves / 14 873 en 2022) et verre (2 271 cuves / 2 618 en 2022).

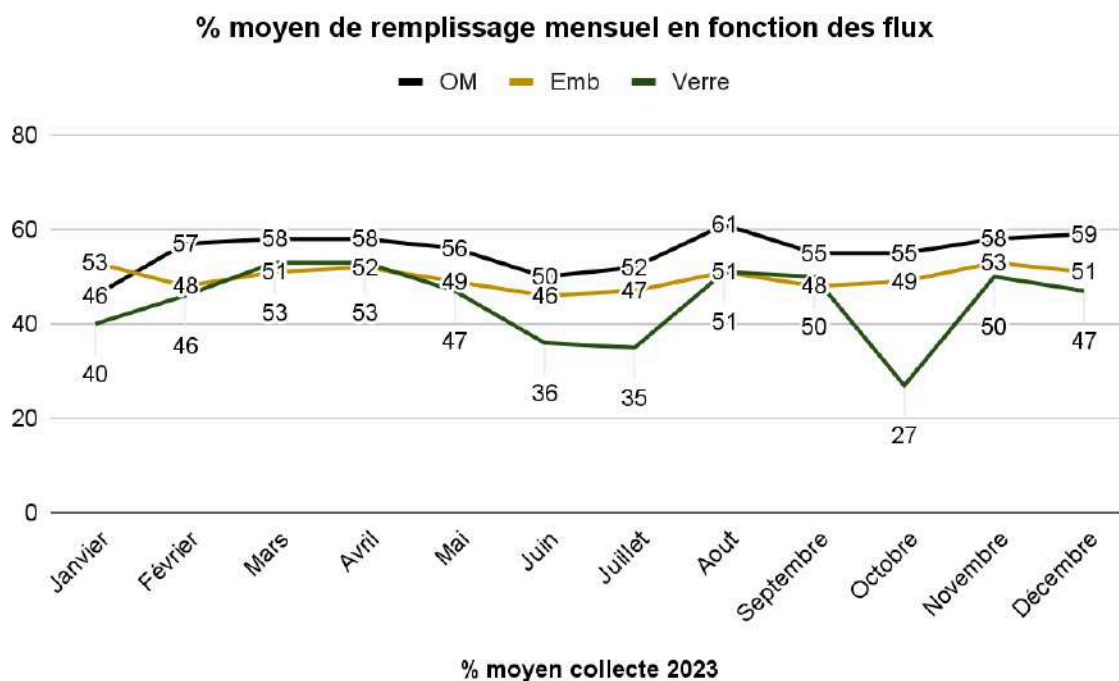




On constate que le nombre de cuves collectées a chuté sur les trois flux entre 2022 et 2023 : -19,38% pour les OM, -12,77% pour les emballages et -13,25% pour le verre.

Cette baisse significative s'explique essentiellement par une meilleure appréhension de l'optimisation des tournées.

Le graphique ci-après présente le pourcentage de remplissage moyen des cuves par mois en fonction des flux.



Les taux de remplissage sont variables en fonction de plusieurs critères :

- La saisonnalité, qui impacte très fortement les taux de remplissage sans que cela soit visible sur le graphique. Certaines cuves par exemple, nécessitent une (parfois deux) collecte(s) quotidienne(s) en période de pic d'activité (vacances de fin d'année et d'hiver).
- Les heures de relève des sondes en hiver. Il faut préciser que la dernière relève des sondes a lieu à 21h. Or, dans les stations de sports d'hiver, les socioprofessionnels (restaurants, bars, hôtels...) déposent des déchets en soirée. Les cuves continuent donc de se remplir. Le pourcentage de remplissage des cuves est en réalité plus important le lendemain matin lors de l'arrivée des équipes de collecte que celui indiqué sur le graphique.
- Le lavage des points d'apport volontaire. Ainsi, en intersaison, le nettoyage des cuves est prioritaire, elles sont donc vidées et le taux de remplissage passe au second plan.

Il convient donc de relativiser les pourcentages moyens de remplissage des cuves présentés sur le graphique dans la mesure où ils ne sont pas totalement représentatifs de la réalité.

Le pourcentage de remplissage moyen des cuves par an en fonction des flux est le suivant :

% Moyen sur l'année	2021	2022	2023
OM	60	51	55
Emb	62	58	50
Verre	44	45	45

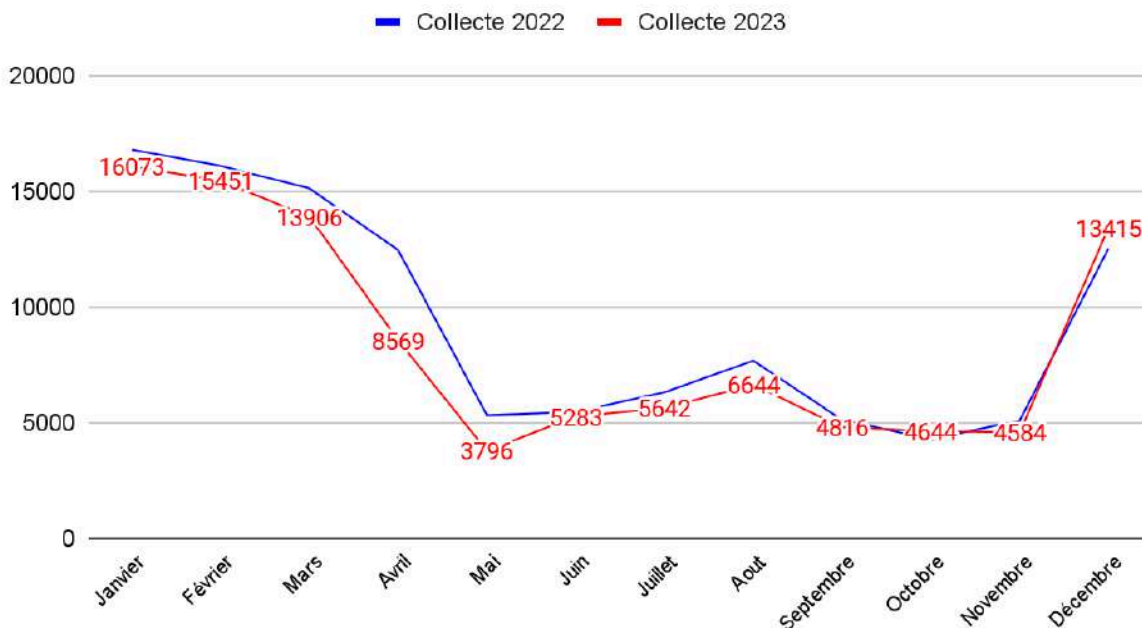
En 2023, Val Vanoise a investi dans l'achat de charlottes qui permettent de recouvrir les cuves en intersaison afin d'en fermer l'accès aux usagers. Ce dispositif participe à l'optimisation de la collecte des déchets dans la mesure où les cuves restantes sont plus utilisées par les usagers.

b. Carburants

→ Service collecte

La consommation de carburants en 2023 pour le service collecte est de 102 822 L contre 112 348 L en 2022 (- 8 %). Cette diminution peut s'expliquer, par les efforts d'optimisation des tournées mais également par la diminution du nombre de camions, hors saison d'hiver.

Consommation en carburant (L) du service collecte par mois 2023

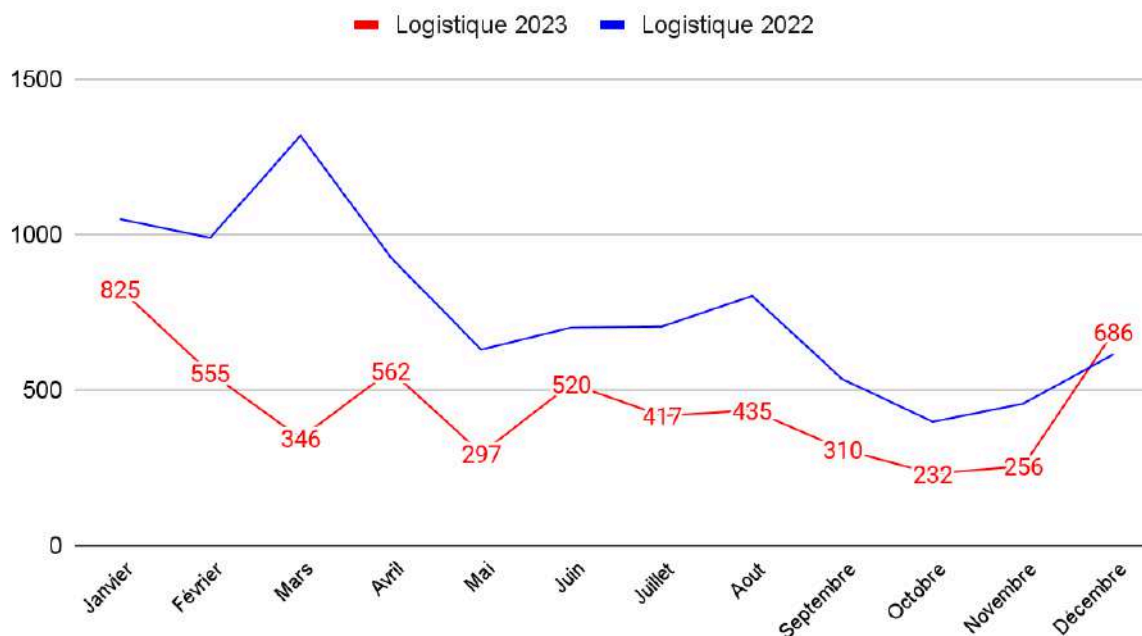


Jusqu'au mois de septembre, la consommation 2023 est moins importante qu'en 2022.

→ Service logistique

La consommation s'élève à 5 441 L de carburant contre 9 122 L en 2022 soit une consommation qui a chuté de 40 %.

Consommation en carburant (L) du service logistique par mois



c. Synthèse des évolutions et des performances

Le tableau ci-dessous synthétise les évolutions de tonnage et les performances en kg/an/hab DGF depuis 2014 :

Synthèses des évolutions et performances											
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Flux	Population DGF (en nb d'habitants)	26969	26969	26909	26833	26838	26939	26939	27134	27482	27481
Ordures Ménagères	Tonnage collecté	8141	8080	8160	7887	8185	7535	6525	4270	7124	6938
	Performance (en kg/an/hab)	302	300	303	294	305	281	242	157	259	252
Emballages	Tonnage collecté	582	568	559	554	592	632	555	599	835	913
	Performance de tri des emballages (en kg/an/hab)	21,5	21	21	20	22	23,5	21	22	30	33
Carton (hors déchetterie)	Tonnage collecté			644	645	689	699	583	396	738	762
	Performance de tri des emballages (en kg/an/hab)			24	24	26	26	22	15	27	28
Verre	Tonnage collecté	1507	1571	1584	1673	1691	1748	1695	1073	1931	1937
	Performance de tri du verre (en kg/an/hab)	56	58	59	62	63	65	63	40	70	70
Déchetterie	Tonnage collecté	5804	5365	5382	5270	5819	5602	5068	5281	5512	5862
	Performances déchetterie (en kg/an/hab)	215	199	200	196	217	208	188	195	201	213
Total	Tonnage collecté			16329	16029	16976	16216	14425	11620	16140	16412
	Performance de tri des emballages (en kg/an/hab)			607	597	633	602	535	428	587	597

Le graphique ci-dessous présente les ratios par commune pour les 3 flux principaux. La somme des ratios par flux peut différer légèrement du ratio total Val Vanoise. En effet, certaines colonnes polluées d'emballages sont collectées en ordures ménagères et peuvent être comptabilisées comme du tri dans ce graphique.

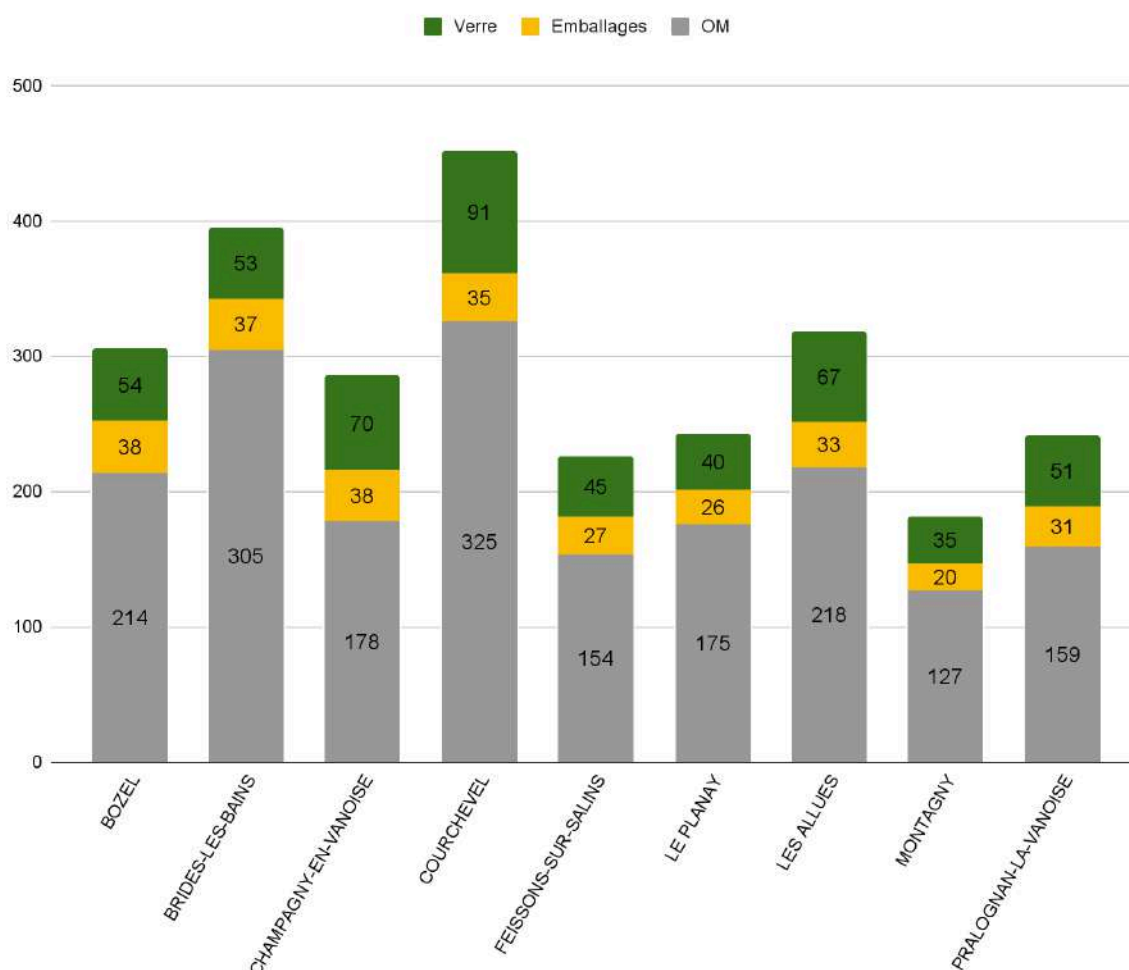
REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

De plus, il faut rappeler que la dernière relève des sondes a lieu à 21h en saison d'hiver et à 17h sur le reste de l'année. Le décalage entre l'heure de relève et l'heure de collecte ne permet pas d'avoir une répartition au plus juste par commune. Les chiffres ci-après permettent néanmoins de présenter une tendance et d'observer l'influence touristique sur les ratios par habitant.

Performance par flux et par commune en kg/an/habitant DGF en 2023



Chapitre 5 - Traitement : organisation

1. Localisation des unités de traitement

a. Quai de transfert



Après avoir été collectés par les camions de collecte, les déchets du territoire sont déposés dans les différents quais de transfert situés au Carrey. Val Vanoise gère 4 quais de transfert, pour les ordures ménagères, les emballages, le verre et les cartons.

Les quais de transfert permettent de charger et regrouper le contenu des camions de collecte

dans des camions de plus grande capacité, avant leur envoi vers les filières appropriées. Cela permet ainsi d'optimiser les transports des déchets vers les sites de traitement.

A ce jour, les équipements sont dispersés et vétustes, ils ne répondent plus aux besoins actuels et sont en deçà du niveau de service visé. L'objectif est donc de moderniser la chaîne de transfert. Pour ce faire, depuis 2022 la Communauté de communes a lancé, un programme ambitieux de rénovation du site du Carrey pour la création d'une nouvelle déchetterie et d'un quai de transfert. L'année 2023 a permis de réaliser les études géotechniques et l'étude des risques afin de consolider l'Avant Projet.

b. Sites de traitement

Ces chargements sont ensuite orientés sur divers sites suivant la nature du flux :

Flux	Site de traitement
Ordures ménagères	Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets de Chambéry principalement
Emballages recyclables Carton	Centre de tri de Chambéry
Verre	Centre de traitement de Béziers
	Centre de traitement de Labégude
	Centre de traitement de Veauche

2. Nature des traitements

a. L'incinération des ordures ménagères

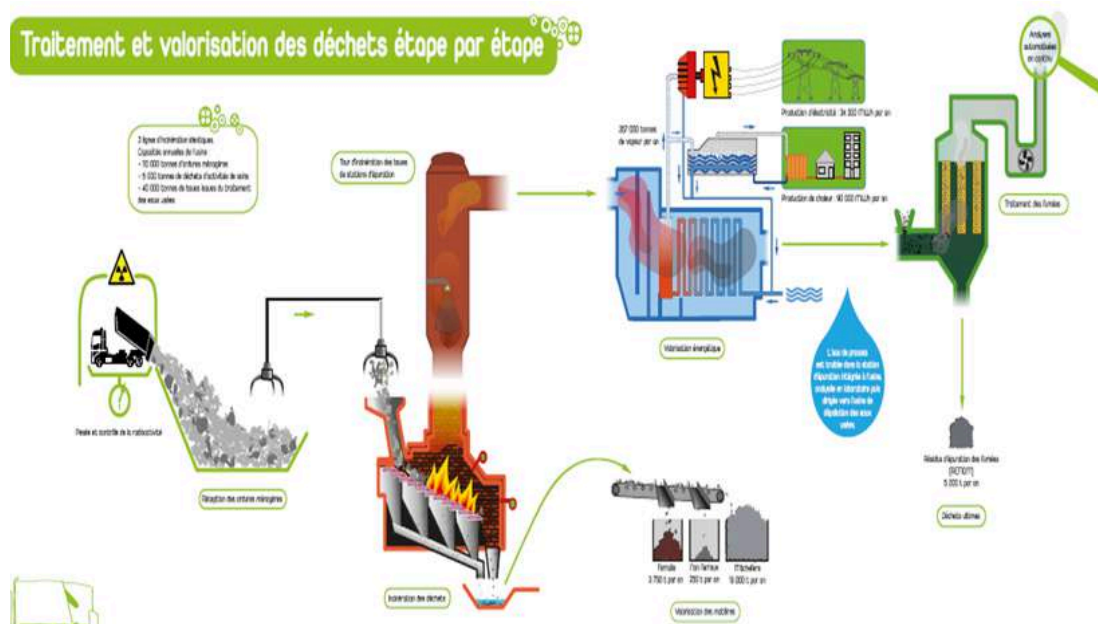
L'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) de Savoie Déchets peut traiter jusqu'à 120 000 tonnes de déchets non recyclables par an :

- les ordures ménagères
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- les déchets industriels banals (DIB)
- les incinérables provenant des déchetteries et 40 000 tonnes de boues de stations d'épuration
- Depuis 2023, suite à la nouvelle réglementation adoptée par la Commission Européenne en décembre 2019 en matière d'incinération des déchets, Savoie Déchets est dans l'obligation de mettre en conformité l'UVETD pour décembre 2023 concernant :
 - les rejets d'oxydes d'azote dans les fumées,
 - le suivi en continu des émissions de mercure.



L'UVETD en chiffres :

- Fonctionnement 7j/7
- 3 lignes d'incinération
- Environ 380 tonnes de déchets traitées par jour
- 48 agents assurant la maintenance et l'exploitation



REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

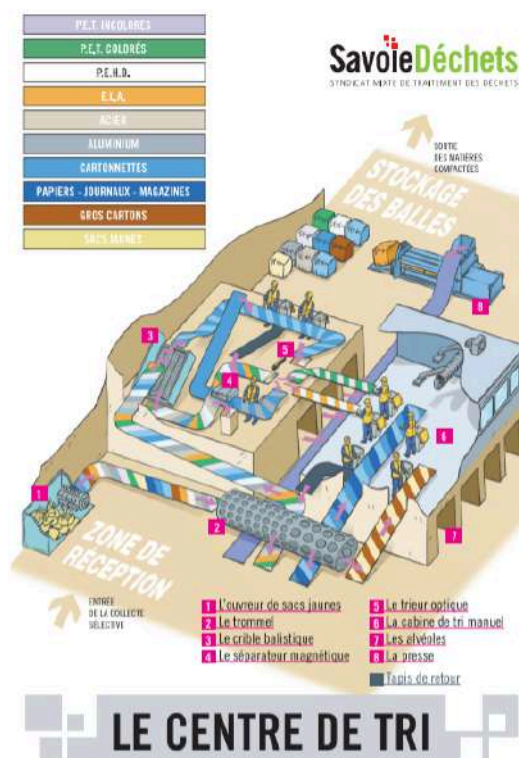
b. Le recyclage des emballages

Les emballages recyclables sont acheminés dans les centres de tri de Gilly sur Isère et Chambéry.

Les matériaux réceptionnés dans les deux centres de tri sont ensuite conditionnés avant d'être dirigés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri de Chambéry a été modernisé en 2022 grâce à un investissement de 2 millions d'euros (M€). Des trieurs optiques et des convoyeurs supplémentaires ont été installés, le trommel (trieur rotatif) a été changé. Le synoptique ci-après présente le centre de tri avant la modernisation.

Un nouveau centre de tri sera construit dans les années à venir : sa mise en service est attendue en 2025.



En sortant du centre de tri, les déchets sont regroupés par familles en balles. Ces balles sont envoyées chez les différents recycleurs qui les transforment en matière première. Ces matières sont ensuite achetées par les industriels pour fabriquer de nouveaux produits.

Voici les différents procédés de recyclage selon les types de déchets :

- Acier (boîtes de conserve, canettes) : l'acier est transporté à l'aciérie où il est transformé en bobines, en barres ou en fils ;
- Cartonnettes : le carton transporté et traité en papeterie, est utilisé en nouveaux produits ou en emballage ;
- Briques alimentaires : les matériaux composant les briques alimentaires peuvent être recyclés séparément (carton, aluminium et plastique), ou, en mélange : les briques alimentaires sont alors traitées pour former un nouveau matériau, le Tectan, utilisé comme mobilier de bureau ou de revêtement de sol ;
- Papiers, journaux, magazines : le papier collecté entre dans la fabrication de la pâte à papier ;
- Plastiques : les plastiques sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération où ils sont transformés en nouveaux produits (fibre textile, conteneurs à verre, bac d'ordures ménagères par exemple) ou en emballages ;
- Aluminium (canettes, aérosols) : l'aluminium est broyé puis fondu. Les industries clientes le transforment en nouveau produit.

c. Le recyclage du verre



La totalité du verre produit et acheminé au quai de transfert du Carrey est envoyée vers les centres de traitement du Verre situés près de Béziers (34), Labégude (07) et Veauche (42).

A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit toute une série de tris :

- Un tri élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...) ;
- Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles ;
- Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier ;
- Le verre est ensuite transformé en calcin, calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.

La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et à partir de ce mélange (brun, incolore, vert, etc), on ne peut refaire que du verre de couleur.

Un tri complémentaire appelé démélange permet de séparer le verre de couleur du verre incolore, ce qui permet la fabrication de nouveaux emballages de teinte claire.

Le calcin est envoyé dans une verrerie pour fondre le matériau afin de fabriquer de nouveaux emballages en verre.

d. Le traitement des déchets collectés en déchetterie

Flux	Exutoire final / Repreneur	Type de traitement
Bois palette Bois A et B	Bois du dauphiné (38)	Valorisation énergétique (10%) ou valorisation matière en panneaux de particules (90%)
	Le cheylas egger (88) ou Norske Skob (88)	
Bois traité	Chaufferie SUEZ (73)	Valorisation énergétique
Brique platrière	VICAT (38)	Valorisation matière en cimenteries (95%)
Platre	PLACOPLATRE à Chambéry (73)	Recyclage matière (95%)
Cartons	SAVOIE DECHETS Gilly-sur-Isère (73)	Recyclage matière (90%) / Valorisation énergétique (10%)
Déchets verts	Usagers du territoire	Broyat au Carrey
	AXIA POUGET Françin (73)	Compostage (100%)
Encombrants	BIOVAL (73) / VEOLIA Chatuzange (26) ou SUEZ Satolas (69)	Recyclage (6%)/ Valorisation énergétique en CSR (75%)/ enfouissement en ISDND
Métaux	VIGNIER Chambéry (73)	Recyclage matière (100%)
Gravats	BORGHESE Chamousset (73)	Valorisation matière en remblai (60%)
D3E - GEH Hors Froid	PURFER à St Pierre de Chandieu	Recyclage matière
D3E - GEM Froid	TERECOVAL à La Chambre	Recyclage matière
D3E - Ecrans	SIBUET Le Cheylas	Recyclage matière
D3E - PAM	DEMAIN ENVIRONNEMENT à Lons le Saunier	Recyclage matière
D3E - Tubes néons	REMONDIS DD à Allaune	Recyclage matière
D3E - Lampes	REMONDIS DD à Allaune	Recyclage matière
DEA	VIGNIER (73) / CF2P (70) / EGGER (88) / ATLANTIDE ENVIRONNEMENT (25) / BIOVAL (73390) / VICAT (38)...	Recyclage (55%) / Valorisation énergétique (40%) / Elimination (5%)
TLC	ALPES TLC UGINE (73)	Réutilisation Valorisation matière et énergétique
Pneumatiques	GRANULATEX (74)	Pneumatiques : 49% Valorisation énergétique / 51% Valorisation matière
DDS	TRIAL (73)	Incinération - Traitement physico chimique - Recyclage matière (95%)
Piles	ACCUREC (47) / ERASTEEL - VALDI (03) / EUROIDIEUZE (57) / METAL BLANC (08) / META REGENERATION (04)	Recyclage (75%) - Elimination (15%) - Valorisation énergétique (10%) - Pertes procédés (5%)
Batteries au plomb	VIGNIER Chambéry (73)	Recyclage matière
ASL	TRI-VALLEES (73)	Réutilisation / Valorisation matière
Aluminium / capsules café	Suez RV France (73)	Recyclage matière
Huiles minérales	SEVIA Albens (chez ONYX ARA)	Valorisation énergétique en biocarburant
Huiles végétales	TRIALP (73)	Recyclage. En 2021 Trialp a mis en place une nouvelle filière : production d'un dégraissant 100 % naturel, 100 % biodégradable

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Chapitre 6 - Traitement : Bilan

1. Capacité et tonnage traités

Une fois arrivés au quai de transfert, ceux-ci sont rechargés pour être transportés vers leur lieux de traitement.

a. Ordures ménagères

En 2023, près de 6938 T ont été traitées. Le poids moyen par benne avoisine les 26 T.

b. Emballage et carton

En 2023, 111 transports ont été nécessaires pour acheminer 913 T d'emballage collectés vers les centres de tri. Les 681 T de carton ont nécessité 175 transports pour un poids moyen à 3,90 T par benne.

c. Verre

Pour l'année 2023, 1937 T de verre ont été transportées vers la plateforme de regroupement afin d'être ensuite acheminées vers les usines de traitement.

2. Refus de tri et performance

Les emballages déposés par les usagers sont acheminés au centre de tri afin d'être triés et valorisés selon leur matière. Cependant, certains déchets sont considérés comme des erreurs de tri puisqu'ils ne sont pas recyclables. Ils constituent alors les "refus de tri".

Ces refus de tri ne sont pas sans conséquences puisqu'ils engendrent des coûts supplémentaires à la collectivité. En effet ces déchets, collectés, transportés et triés, doivent être à nouveau transportés pour être incinérés.

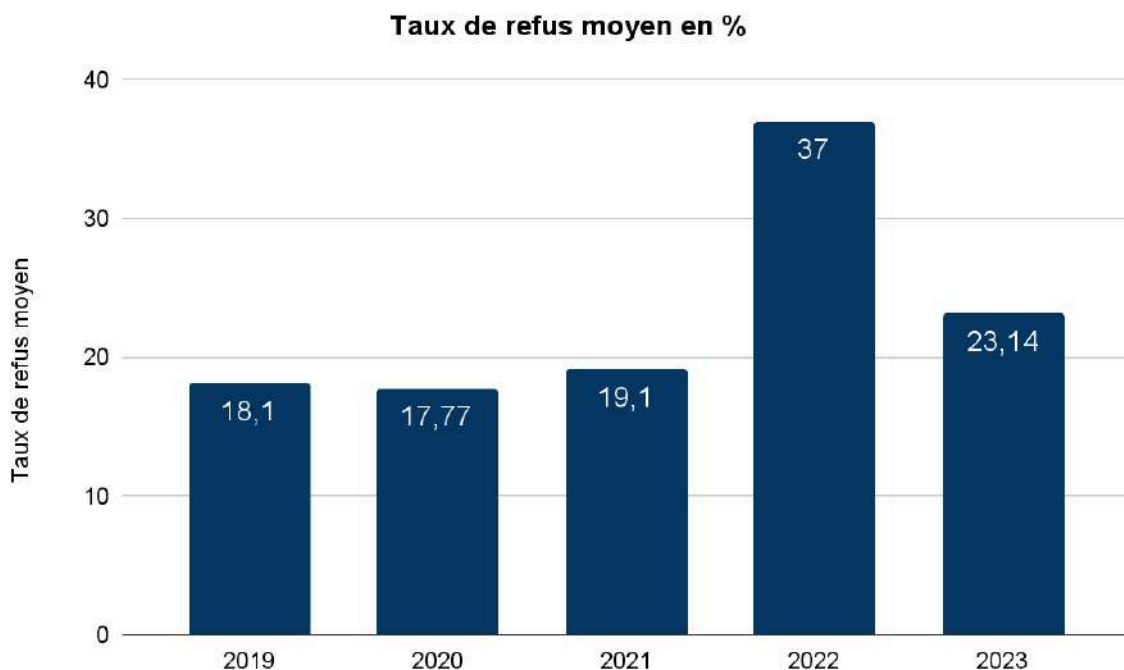
Certains déchets, comme les seringues, représentent également un danger pour les agents de la chaîne de tri.

Pour 2023, le taux de refus moyen est de 23% soit 211 T.

Ce taux a baissé par rapport à 2022, qui avait fortement augmenté depuis 2021. Cette augmentation peut s'expliquer par la nouvelle organisation : en effet auparavant avec la collecte en bac, si un bac d'emballage était pollué, celui-ci n'était pas collecté et était pris en charge par le camion ordures ménagères.

Avec la généralisation des colonnes, la qualité du tri ne peut être vérifiée qu'en surface et de mauvaises surprises peuvent avoir lieu lors du vidage. L'arrivée des extensions de consignes de tri en 2023 a eu tendance à relancer le geste de tri de l'utilisateur. La sensibilisation des usagers est donc primordiale afin de limiter ce taux de refus et les coûts supplémentaires qui en découlent.





Il est à noter qu'il arrive que le flux verre soit lui aussi pollué.

3. Résidus de traitement

Les mâchefers sont les résidus de la combustion des déchets ménagers dans les incinérateurs. Les mâchefers se composent principalement de minéraux (silice, calcaire,...), de métaux et d'imbrulés.

Une fois sortis du four, les mâchefers sont généralement refroidis et criblés pour retirer les plus gros imbrulés et la ferraille. Ils subissent ensuite des tests qui permettent de déterminer leur potentielle réutilisation. Ces mâchefers sont généralement valorisés en chantier de technique routière.



Les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) sont récupérés par des filtres à manches pour être traités en Allemagne.

Chapitre 7 - La prévention

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Pour rappel, l'objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 imposait une réduction de 10 % de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. La loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire fixe un objectif de réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produites par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Les données de 2010 n'étant pas accessibles, il s'agit des tonnages de 2016 qui sont pris en compte.

	2016	2023	2030
Tonnage total	16400	16569	
Evolution		1%	
Tonnage pour atteindre l'objectif			13940
Quantité en kg/hab DGF à réduire pour atteindre l'objectif			90

2. Description des actions de sensibilisation

a. Promotion du compostage individuel et collectif

En 2017, l'ADEME estimait que les déchets putrescibles représentent près d'un tiers de la composition des poubelles soit environ 80 kg/an/hab.

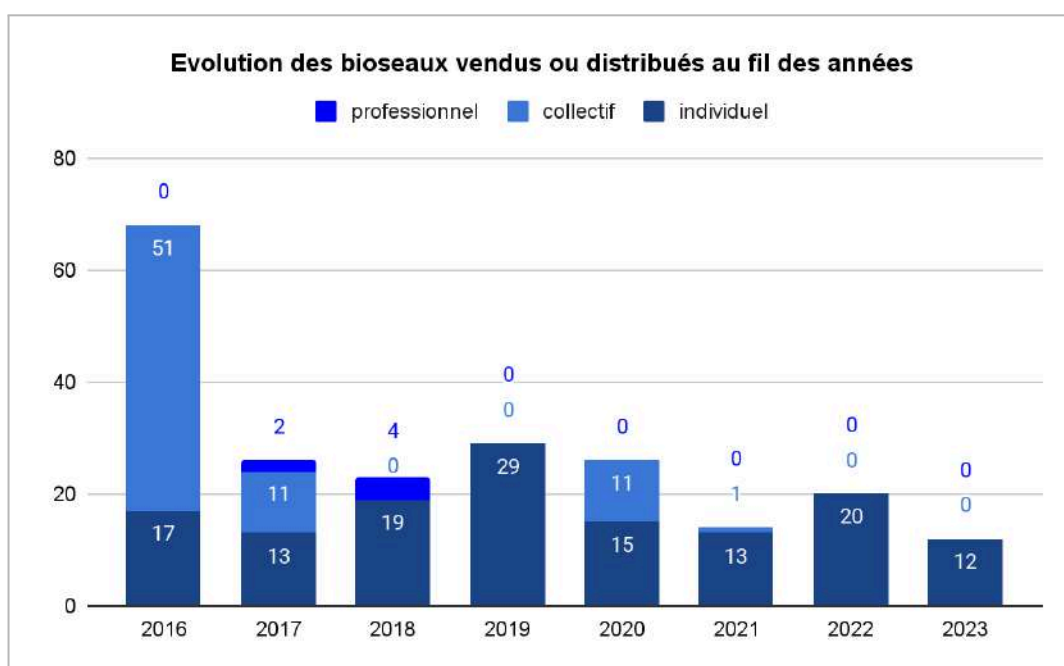
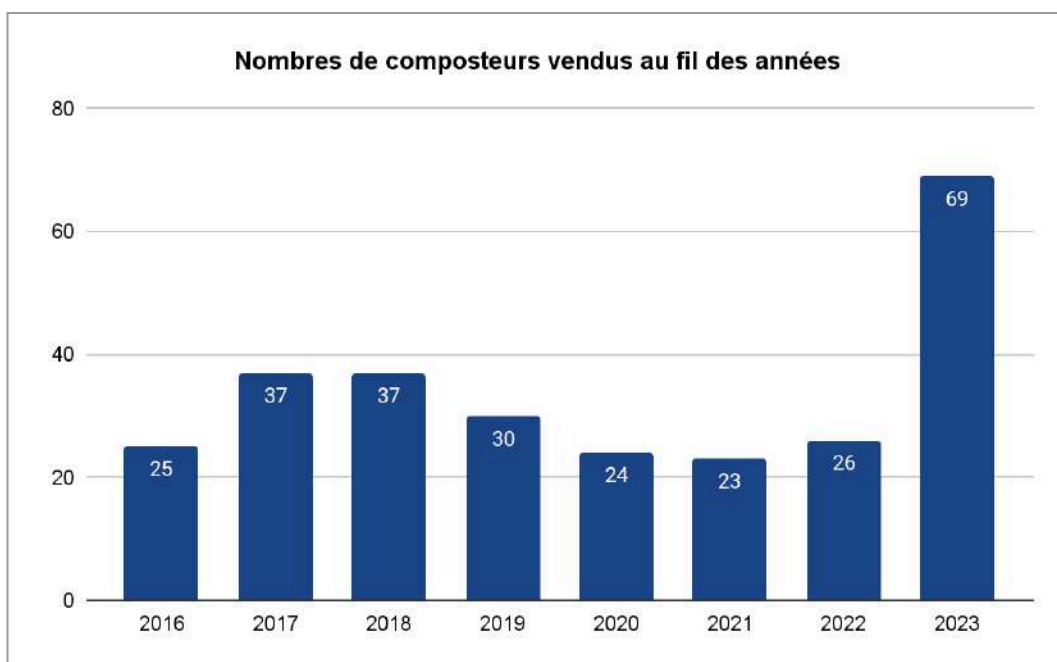
La loi AGEC impose qu'au 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables. Les collectivités devront donc proposer des solutions afin d'effectuer ce tri.



En 2023, la Communauté de Communes Val Vanoise propose à la vente des composteurs en bois de 300 L (15€). La collectivité prend en charge une partie du coût des composteurs. Elle vend également des bioseaux (2,94 €). Chaque distribution est accompagnée d'un échange et d'une explication des bonnes pratiques du compostage.

En 2023, 69 composteurs individuels ont été vendus, soit 271 composteurs depuis 2016. 12 bioseaux ont également été vendus cette année pour un total de 218 bioseaux vendus ou distribués (pour les sites collectifs) depuis 2016.

A partir de 2024, les composteurs individuels seront mis à disposition gratuitement afin d'inciter les usagers à trier à la source leurs biodéchets.

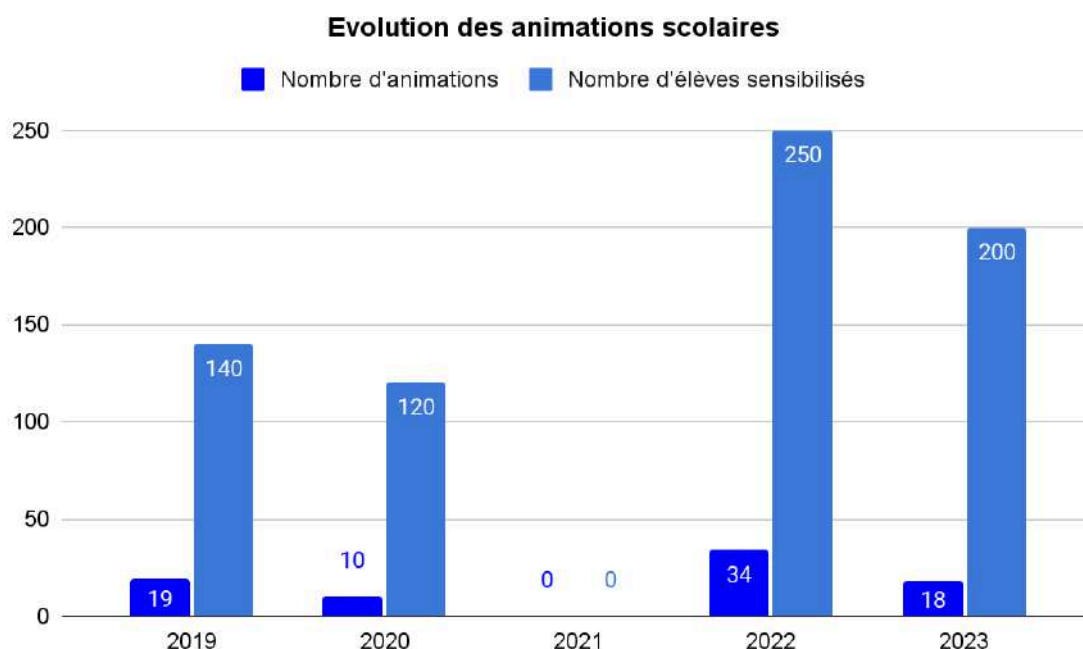


En 2023, deux nouveaux sites de compostage collectif ont été mis en place gratuitement. Les installations de composteurs collectifs sont également accompagnées et l'ensemble des personnes concernées sont formées. Une vingtaine de sites de compostage collectifs existent sur le territoire mais sont généralement situés sur des terrains privés et ne sont donc pas accessibles à tous.

Le mode de réservation de composteur est simple et rapide : les personnes intéressées remplissent le formulaire en ligne disponible sur le site Val Vanoise et le renvoient par mail à l'adresse indiquée.

b. Animations scolaires

Près de 200 élèves ont été sensibilisés lors de 18 animations. Ces animations sont essentielles afin de sensibiliser les plus jeunes et faire de leur geste de tri une habitude.



Diverses thématiques ont été abordées telles que :

- Les consignes de tri des déchets et le recyclage
- Le ramassage des déchets
- La démonstration de collecte par un camion
- La visite d'une déchetterie



REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

c. Stand et permanences

Au cours de l'année 2023, 5 stands ont été réalisés. Environ 150 personnes ont été sensibilisées.



d. Rencontre des professionnels

Les professionnels étant généralement de gros producteurs de déchets, il a été décidé d'axer la prévention sur la rencontre avec les professionnels afin de leur expliquer les consignes de tri et les modalités de collecte (dépôts sauvages, encombrants, gestion de leur stock tampon, ...). Ainsi, au cours de l'année 2023, 204 rencontres ont eu lieu.



Rencontre professionnels	Nombre
Hiver Début 2023	30
Été (porte à porte)	120
Hiver Fin 2023	42
RDV téléphonique	12
Total	204

e. Rôle des médiateurs saisonniers

Pour la saison hivernale 2022-2023, 2 médiateurs saisonniers supplémentaires ont été embauchés. Ceux-ci ont pour missions principales d'accompagner les professionnels dans leurs gestes de tri, de faire appliquer les consignes de dépôt des déchets et d'identifier les dysfonctionnements autour des PAV. Les médiateurs ont passé près de 75 % de leur temps sur la commune de Courchevel et ont rencontré et sensibilisé environ 300 personnes.



REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

Chapitre 8 - La communication

1. Moyens d'information et de concertation

➤ Information auprès des usagers

Afin d'informer ses usagers, la Communauté de communes Val Vanoise met en ligne sur son site internet divers documents tel que ce rapport annuel. Le site présente également un dossier complet sur les déchets (organisation de la collecte, déchetterie, consignes de tri, réduction des déchets,...). Régulièrement mis à jour, il permet la plupart du temps de répondre aux questions des usagers.



CONTACT

Direction de la collecte des déchets
04 79 55 03 34
info@valvanoise.fr

À TÉLÉCHARGER

- Guide du tri
- Rapport d'activité de la collecte des déchets en 2022



La collectivité utilise différents supports de communication : articles sur les réseaux sociaux et le site Internet, communiqués de presse, accueils de mairies, offices de tourisme, etc. Quelques exemples d'informations mises à disposition des usagers en 2023 dans l'onglet "Actualités" du site Val Vanoise :



➤ Collaboration avec les partenaires du territoire

La Direction de la collecte des déchets constitue l'interface de la gestion des déchets sur le territoire. Bien que compétente en matière de gestion des déchets, la collectivité travaille en collaboration avec les services communaux (services techniques et polices municipales) qui constituent des maillons essentiels en matière de service aux usagers.

Des comités techniques avec les communes permettent d'échanger sur des sujets spécifiques liés à la gestion des déchets afin de mettre en œuvre un véritable partenariat au service des usagers.

De fait, concernant les changements des modalités de collecte (harmonisation des PAV, mise en place de compacteur par exemple), les décisions sont prises en concertation avec les élus des communes.

Par ailleurs, la lutte contre les dépôts sauvages et les incivilités en saison d'hiver notamment, se fait en partenariat avec les polices municipales des stations de ski avec lesquelles les médiateurs communiquent quotidiennement.

Val Vanoise intervient également sur demande des communes lorsque cela est possible pour accompagner un besoin spécifique et/ou ponctuel.

2 exemples :

- La gestion des déchets lors des Championnats du Monde de ski avec la mise en place de bennes, colonnes aériennes et totems. Plus de 50 tonnes de déchets ont été collectés via la mise en place de bennes. Un tri a été réalisé avant l'envoi en centre de traitement avec une valorisation de plus de 80% de ces déchets.
- La mise en place d'une benne pour les déchets verts au cimetière de Bozel lors de la période de la Toussaint.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

2. Suivi des réclamations et évolution

En 2023, l'accueil a enregistré près de 48 demandes pour le service déchets. Ce nombre n'est pas représentatif de la réalité puisque la plupart des demandes peuvent avoir une réponse immédiate. Seules celles nécessitant l'intervention du service sont enregistrées.



Le sous service collecte représente près de 46 % des demandes. Il est à noter que le nombre de réclamations a considérablement chuté par rapport à l'année précédente (139 réclamations en 2022 soit -65 %).

Chapitre 9 - Impact environnemental et sanitaire

La collecte et le traitement des déchets nécessitent de l'énergie et ont un impact sur l'environnement (émission de gaz à effet de serre). Toutefois, cette activité est indispensable afin de limiter les pollutions environnementales qui pourraient résulter d'une mauvaise gestion des déchets (pollution de l'eau, pollution visuelle, etc...).

La prévention effectuée par les agents auprès des usagers permet de limiter ces impacts environnementaux. La sensibilisation des professionnels par exemple ou la dotation en composteurs ont un impact positif même si celui-ci est difficilement quantifiable.

De même, les sondes permettent d'optimiser les déplacements et donc les trajets parcourus par les camions. Grâce à la nouvelle organisation mise en place, une diminution de la consommation d'essence a pu être observée au sein de l'ensemble du service.

Au final, la Communauté de communes Val Vanoise fait en sorte de limiter au maximum son impact environnemental et sanitaire en s'appuyant sur des technologies innovantes, un travail de sensibilisation au plus près des usagers et la mise en place d'une infrastructure adaptée.

B. Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10 - Modalités d'exploitation du service

1. Modalités

Si une partie de la collecte est effectuée en régie, la totalité du transport et du traitement sont délégués à des prestataires via des marchés.

	OM	Emballages	Verre	Carton	Déchetterie
Collecte	Régie			Régie et prestataire	Prestataire
Transport	Prestataires				
Traitement	Prestataires				

2. Montants prestations à des entreprises

En 2023, les montants des principales prestations de service représentent 3 553 139,70 €.

MARCHÉS 2023			
Nom du prestataire	Objet de la prestation	Coût annuel 2023 TTC en euros	N° Marché
ELIS ALPES	Location de vêtements professionnels et service de blanchisserie	55 019,15 €	2020_0009
SULO	Système d'information et d'optimisation de la gestion de la collecte des déchets	123 240,00 €	2020_0011
Groupeement MMO - KAENA - KEOPS	Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de points d'apports volontaires de déchets à Courchevel	13 616,13 €	2020_0014 LOT 1
Groupeement MMO - KAENA - KEOPS	Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de points d'apports volontaires de déchets aux Allues	35 914,23 €	2021_06
NANTET LOCABENNES	Location avec prestations associées de compacteurs à carton	64 903,20 €	2021_08
NANTET LOCABENNES / SUEZ	Transport des OM du Carrey jusqu'au site de traitement	203 405,88 €	2021_11 LOT 1
NANTET LOCABENNES	Transport des emballages/ papiers/ transfert	40 713,77 €	2021_11 LOT 2

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22

MARCHÉS 2023			
NANTET LOCABENNES	Transport des cartons	24 682,57 €	2021_11 LOT 3
NANTET LOCABENNES	Transport du verre	58 990,79 €	2021_11 LOT 4
SAVOIE DECHETS	Traitement des ordures ménagères	935 190,56 €	Convention
	Tri et traitement + des Emballages/ Cartons	215 543,46 €	Convention
	Passif : dépenses payées mensuellement par chaque adhérent / l'historique SMITOM et l'ancien Site de Valezan	508,43 €	Convention
FISPAR	Location de camions de collecte de déchets	662 110,88 €	2022_13 Lot 1
FISPAR	Location d'une laveuse de colonnes	61 145,67 €	2022_13 Lot 2
OXYGRAVURE	Fourniture et pose de signalétique de consignes de tri	85 244,21 €	2022_21
TRI VALLEES	Gardiennage des déchetteries	223 659,92 €	2022_22 Lot 1
NANTET LOCABENNES	Mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets de bas de quai	524 894,27 €	2022_22 Lot 2
NANTET LOCABENNES	Mise à disposition des contenants, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DMS)	37 555,46 €	2022_22 Lot 3
GPT MMO - KAENA - KEOPS	Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation et l'optimisation de points d'apport volontaire à Pralognan et Bozel	7 584,00 €	2023_MS_01
GPT MMO - KAENA - KEOPS	Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un nouveau PAV et l'optimisation de 2 PAV présents à Courchevel	5 188,80 €	2023_MS_02
MARTOIA	Travaux pour la réalisation et l'optimisation de points d'apport volontaire à Pralognan et Bozel	85 520,16 €	2023_01
VORGER TP	Travaux pour la réalisation et l'optimisation de points d'apport volontaire à Courchevel	41 372,16 €	2023_05
BACHES LAILY	Achat de 100 bâches de protection pour la fermeture des cuves inutilisées	47 136,00 €	2023_07
Total		3 553 139,70 €	

Chapitre 11 - Budget, coût du service et financement

1. Montants

Budget 2023			
	2022	2023	Evolution
Coût de fonctionnement			
Dépenses	8 164 717,85 €	9 297 383,45€	13,87%
Recettes	10 380 656,81 €	9 080 591,76€	-12,52%
Investissements réalisés			
Dépenses	9 824 806,70 €	4 966 940,43€	-49,44%
Recettes	7 576 764,42 €	7 861 051,99€	3,75%

2. Coût aidé

Le coût aidé correspond aux dépenses de fonctionnement auxquelles les recettes des éco-organismes et la vente des matériaux sont déduites. Il s'agit donc de la charge restante à financer par la collectivité.

Le coût aidé de la collectivité avoisine les 6.4 millions d'euros soit 693 €TTC/hab.

Les contributions (dont TEOM) s'élèvent à plus de 8.5 millions et couvrent donc les charges restantes.

Cout aidé	Montant 2023	Montant par habitant
Coût aidé TTC	6548 k€	699 €TTC/hab.
Contributions	8501 k€	908 €TTC/hab.
Taux de couverture	130 %	

3. Financement

a. Recette matières

Le tableau ci-dessous détaille les repreneurs et les recettes de rachat de matières.

Recettes des repreneurs de matériaux / Rachat de matières et soutiens financiers				
2023	MATIÈRE	REPRENEURS	TOTAL Tonnes	TOTAL € HT
Collecte sélective	ALUMINIUM	AFFIMET	4	2 794,00 €
	ACIER	ARCELORMITTAL	31	7 822,00 €
	CARTON DECH + PRO	EPR	1002	93 227,00 €
	EMR	EPR	250	
	GROS DE MAGASIN	EPR	95	
	BOUQUINS	NORSKE SKOG	150	19 172,00 €
	VERRE	OI	1791	42 330,00 €
	PLASTIQUES	PAPREC	20	7 605,00 €
	ELA	REVIPAC	8	110,00 €
	TOTAL Collecte sélective		3351	173 060,00 €
Déchetterie	FERRAILLE	NANTET	379	24 075,68 €
	BATTERIES	NANTET	1	409,50 €
	TOTAL Déchetteries		380	24 485,18 €

b. Eco-organismes

Le tableau ci-après présente les soutiens financiers des différents eco-organismes pour 2023.

Recettes / Soutiens financiers des Eco-organismes				
2023	MATIÈRE	ECO ORGANISME	TOTAL Tonnes	TOTAL € HT
Collecte sélective	Emballages	CITEO	3446	237 460,00 €
Déchetteries	D3E	ECOSYSTEM	201	17 438,22 €
	DEA	ECO MOBILIER	325	21 960,56 €
	DDS	ECODDS	13	3 551,84€

c. TEOM

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est un impôt. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière.

Suite à la présentation du budget 2024 au Conseil communautaire du 18 décembre 2023, et notamment la présentation du travail d'optimisation effectué sur la compétence traitement et enlèvement des ordures ménagères lors des derniers exercices, une baisse du taux de fiscalité des ordures ménagères a été envisagée.

Ainsi, conformément aux autorisations budgétaires arrêtées pour l'exercice 2024, le taux de TEOM en 2024 sera diminué de 3,2% en comparaison du taux de 2023, soit un taux fixé à 11,20%.

d. Recettes déchetterie

En 2023, plus de 110 000 € ont été facturés pour les dépôts des professionnels en déchetterie. Les montants sont néanmoins plus élevés qu'en 2022 (période de facturation sur 13 mois du 01.12.21 au 31.12.22).

Facturation des dépôts - usagers professionnels		
Année	Montant facturés	Nombre de factures émises
2018	45 569,28 €	227
2019	64 024,60 €	269
2020	54 548,12 €	288
2021	59 111,02 €	286
2022	111 106,68 €	337
2023	110 258,54 €	734

Chapitre 12 - Structure du coût

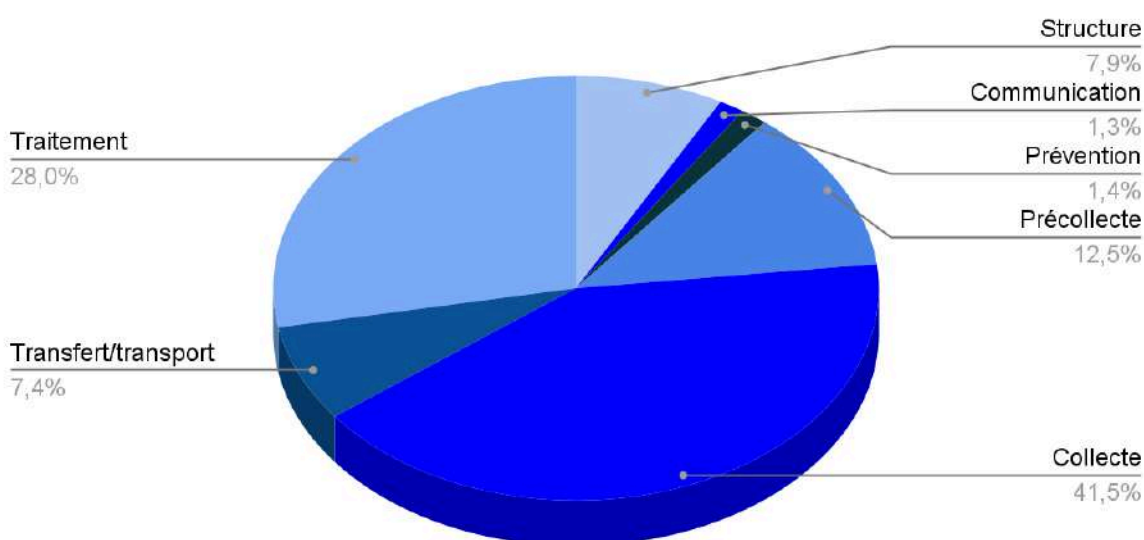
1. Nature des charges

En 2023, le montant des charges s'élève à 6,560 millions d'euros.

Les postes de dépense les plus importants sont la collecte et le traitement qui représentent près de 69 % des charges.

Charges en k€HT	Montant 2023 en K€	%	Référentiel national 2019
Structure	520	8%	7 %
Communication	88	1%	1 %
Prévention	95	1%	1 %
Précollecte	818	12%	5 %
Collecte	2 723	41%	37 %
Transfert/transport	484	7%	8 %
Traitement	1 835	28%	40 %
Total charges matrice en k€HT	6 563	100%	100 %

Répartition des charges en 2023

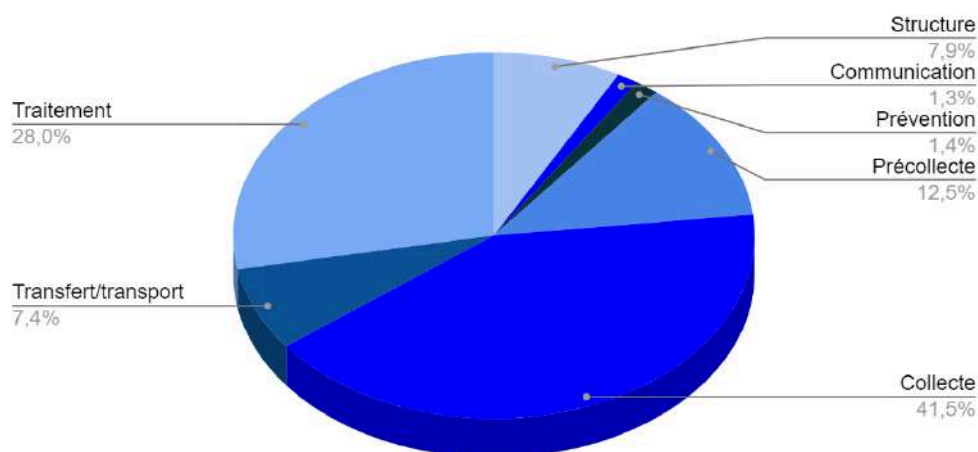


2. Nature des produits

Le montant des produits s'élève à 483 k€ en 2023.

Produits	Montant 2023 en k€	%	Référentiel national 2019
Ventes matériaux	201	47,1%	29 %
Facturation à l'utilisateur	0	0,0%	3 %
Autres produits	0,7	0,2%	2 %
Soutiens	225	52,7%	55 %
Aides	0	0,0%	10 %
Total produits matrice en €	426,7	100,0%	100 %

Répartition des charges en 2023



3. Répartition des charges, des produits et du financement

Taux de couverture	2023	Référentiel national 2019
Taux de couverture	7%	21%

En 2023, 7 % des dépenses ont été couvertes par des produits. Ce taux de couverture est inférieur au référentiel national de 2019 de 21 %.

Les produits concernent essentiellement la vente de matériaux recyclables, c'est à dire les recettes matière (métaux, emballages, le verre et le carton...), la vente des composteurs, le soutien financier des éco-organismes et la facturation des usagers professionnels en déchetterie. La quasi-totalité des dépenses du service est donc couverte par la TEOM.

C. Synthèse

Chapitre 15 - Chiffres clés



5862 T collectées

40 056 passages

235 PAV pour 940 colonnes + 81 PAV carton



Tonnages collectés

OM = 6938 T

Emballages = 913 T

Verre = 1937 T

Carton = 879 T



**9.3 M€ en dépenses de
fonctionnement**



108 264 litres de carburants

▪ services logistique et collecte ▪

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20240325-CC250324_22